

forum

DROITS ET LIBERTÉS

Actes

Jeunes gais et lesbiennes

QUELS DROITS ET LIBERTÉS À L'ÉCOLE ?

Le vendredi, 19 avril 2002
Le Centre Sheraton
Montréal



ACTES DU FORUM DROITS ET LIBERTÉS

***Jeunes gais et lesbiennes* QUELS DROITS ET LIBERTÉS À L'ÉCOLE ?**

Organisé par

**LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES DROITS DE LA JEUNESSE**

en collaboration avec

**DES PARTENAIRES DES COMMUNAUTÉS
GAIE ET LESBIENNE**

Décembre 2002

**Jeunes gais et lesbiennes,
quels droits et libertés à l'école ?**

**Actes du Forum Droits et Libertés
Tenu le 19 avril 2002
à l'Hôtel Sheraton, à Montréal**

Produit sous la direction de :

*Maryse Alcindor, directrice
Direction de l'éducation et de la coopération*

Responsable :

*Ghislaine Patry-Buisson, agente de coopération
Direction de l'éducation et de la coopération*

Traitement de texte :

*Joanne Tremblay, commis de bureau
Direction de l'éducation et de la coopération*

Mise en page :

*Joanne Tremblay, commis de bureau
Direction de l'éducation et de la coopération*

Graphisme :

*Marie-Denise Douyon, technicienne en arts appliqués et graphiques
Direction des communications*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

<i>Mme Ghislaine Patry-Buisson</i> , coordonnatrice du Forum Droits et Libertés Direction de l'éducation et de la coopération Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	1
---	---

Allocution d'ouverture

<i>M^e Pierre Marois</i> , président, CDPDJ La lutte à l'homophobie : une responsabilité sociale à partager	3
--	---

Message de la Table de concertation des gais et lesbiennes

<i>M. Laurent McCutcheon</i> , vice-président Table de concertation des gais et lesbiennes du Québec Gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ?	9
---	---

Panel

Les droits et libertés des jeunes gais et lesbiennes, qu'en est-il?

<i>M. Tony Normand</i> , témoignage.....	11
<i>Mme Marie-Noëlle LaPan</i> , témoignage.....	15
<i>Mme Janik Bastien-Charlebois</i> , <i>Groupe de recherche et d'intervention sociale (G.R.I.S. Montréal)</i> Attitudes des jeunes de niveau secondaire face à l'homosexualité	17
<i>Mme Josée Bilodeau et M. Jean-Paul Beaulieu</i> , <i>Groupe régional d'intervention sociale (G.R.I.S. Québec)</i>	39
<i>M. Michel Dorais</i> , sociologue, professeur et chercheur à l'Université Laval Jeunes identifiés comme gais et lesbiennes : quels droits et libertés à l'école ?.....	43
<i>Me Marc-André Dowd</i> , conseiller juridique Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Les jeunes gais et lesbiennes à l'école : vivre comme les autres, ni plus, ni moins.....	47

Synthèse des ateliers

<i>Me Marc-André Dowd</i> , conseiller juridique Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.....	61
--	-----------

Table ronde

<i>M. Robert Morin</i> , président Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement Projets et actions du milieu.....	65
<i>Mme Monique Richard</i> , présidente Centrale des syndicats du Québec (CSQ) Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ?	71
<i>Mme Diane De Courcy</i> , présidente Commission scolaire de Montréal (CSDM) Communication à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	79
<i>M. Michael Godman</i> , Director of Youth Protection Batshaw Youth and Family Centres We are your children too (version anglaise)	84
<i>M. Michael Godman</i> , Directeur de la protection de la jeunesse Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw Nous sommes aussi vos enfants (version française).....	91

Allocution de clôture

<i>M. André Boulerice</i> Ministre délégué aux Relations avec les citoyens et l'immigration.....	99
---	-----------

Annexe I

Comité d'orientation du Forum Droits et Libertés.....	107
Animateurs – animatrices – secrétaires d'atelier.....	108

Annexe II

Jeu théâtral par des jeunes comédiens	111
---	------------

INTRODUCTION

Ghislaine Patry-Buisson, agente de coopération
Coordonnatrice du Forum
Direction de l'éducation et de la coopération
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Inscrit dans le plan d'intervention concernant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans le secteur de l'éducation, ce forum, ayant pour thème « Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ? », réunissait près de 150 participants et participantes provenant du milieu de l'éducation et de la communauté gaie et lesbienne des différentes régions du Québec

Les « *Forum Droits et Libertés* », sont une initiative de la Direction de l'éducation et de la coopération de la CDPDJ. Institués depuis quelques années, ils visent à rejoindre l'ensemble de nos partenaires et à susciter les débats, la réflexion ainsi que l'élaboration de pistes de solutions et d'actions en regard de situations portant atteinte aux droits et libertés contenus dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec.

Face aux progrès réalisés dans la lutte à la discrimination et au harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle, l'homophobie dans le milieu scolaire serait-elle chose du passé ? Pas du tout. Nous en avons pour preuve les témoignages et les situations décrites lors de ce forum.

Le présent document reflète les propos, les réflexions et les pistes de solutions mis de l'avant, mais il ne peut rendre compte de la richesse des échanges entre participants et participantes ainsi que la détermination des personnes homosexuelles du milieu scolaire à poursuivre leur engagement en vue d'un mieux être pour les jeunes homosexuels.

À la lecture de ces actes, les participants et participantes ainsi que les personnes ressources à ce forum seront ramenés au cœur même de cette journée en se réappropriant les questions traitées qui seront, nous l'espérons, un autre stimulant pour continuer nos engagements.

Nous remercions particulièrement madame Line Laberge de la Direction de l'éducation et de la coopération qui a assumé la logistique du forum. Nous remercions également les personnes qui ont apporté une contribution spéciale : les membres du Comité d'orientation du forum, les personnes ressources invitées, les animateurs et animatrices ainsi que les secrétaires des ateliers. Et, un merci très particulier à monsieur Fo Niemi, commissaire à la CDPDJ, qui, en tant qu'animateur de la journée a grandement contribué à son succès.

Bonne lecture et bonne continuation !

LA LUTTE À L'HOMOPHOBIE : UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE À PARTAGER

M^e Pierre Marois, président

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

C'est avec grand plaisir que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse vous accueille aujourd'hui à l'occasion de ce Forum Droits et Libertés intitulé : « *Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ?* ».

L'événement d'aujourd'hui marque un pas de plus dans la collaboration soutenue et fructueuse entre la Commission et les organismes des communautés gaie et lesbienne. Au premier chef, je désire souligner le partenariat efficace développé avec la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec, avec qui nous avons développé ce projet.

En fait, la protection contre la discrimination et le harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle est une préoccupation de la Commission depuis de nombreuses années. Il y a eu le combat mené par des organismes de la communauté afin d'assurer l'inclusion au cœur de la *Charte des droits et libertés de la personne* du motif « orientation sexuelle » dans la liste des motifs prohibés de discrimination. Comme vous le savez, la Charte a été modifiée en ce sens en 1977, une première au Canada.

Il y a eu, évidemment, le rapport des audiences publiques portant sur la violence et la discrimination à l'égard des gais et lesbiennes rendu public en 1993. À la suite d'une consultation d'une grande ampleur, ce rapport justement intitulé « *De l'illégalité à l'égalité* », a dressé un portrait choc des atteintes aux droits fondamentaux dont pouvaient être victimes les gais et lesbiennes du Québec. Les recommandations qui en émanaient ont ciblé trois secteurs d'intervention : l'accès sans discrimination aux services de santé et aux services sociaux, les relations avec la police et la conformité des lois québécoises

avec la *Charte des droits et libertés de la personne*. De nombreux intervenants étaient appelés à « faire leur devoir » et la Commission a assuré un suivi de ses recommandations. Avec des succès variables, il faut le reconnaître, il n'en reste pas moins que le Québec a connu des avancées majeures dans la reconnaissance des droits, en pleine égalité, pour les gais et lesbiennes.

Alliant la sensibilisation politique à l'action judiciaire, des modifications législatives importantes ont été obtenues. Soulignons à ce titre l'exceptionnelle victoire judiciaire, confirmée récemment par la Cour d'appel du Québec, de ceux que nous appelons affectueusement à la Commission « les quatre veufs ». Dans cette cause, la Commission a représenté, successivement devant la Commission des affaires sociales, la Cour supérieure et la Cour d'appel, quatre personnes homosexuelles qui ont perdu leur conjoint et ont réclamé, sans succès, auprès de la Régie des rentes du Québec, la rente de conjoint survivant. La longue bataille judiciaire qui a suivi a permis de porter le débat sur l'égalité des gais et lesbiennes sur la place publique. Et l'on peut avancer, sans trop de risques, que la décision du gouvernement du Québec de modifier toutes ses lois sociales pour y reconnaître les conjoints de fait de même sexe n'est pas étrangère à ce débat.

Notre société s'apprête à franchir un pas de plus vers l'égalité formelle par l'adoption prochaine d'une loi qui reconnaîtra un nouvel état civil : l'union civile. Les couples de même sexe qui le désireront pourront se prévaloir de ces dispositions qui reprennent, à peu de nuances près, les règles régissant le mariage. La Commission a évidemment accordé son appui au principe de ce projet de loi, invitant même les parlementaires à élargir sa portée en discutant des droits parentaux, notamment par l'adoption d'enfants par des couples de même sexe ou par l'insémination artificielle de couples de femmes. Comme les récents sondages le démontrent, la population québécoise est prête à ces avancées. Il y a bien sûr de la sensibilisation et de l'éducation qui doivent continuer à se faire, notamment en ce qui concerne l'exercice des responsabilités parentales par des couples de même sexe.

On voit dès lors l'énorme chemin parcouru au Québec au cours des dernières années. Dans ce contexte, on peut se demander pourquoi un Forum comme celui d'aujourd'hui est nécessaire. Alors qu'on parle ouvertement de « mariage gai » dans les médias et sur la place publique, alors que le défilé de la fierté gaie attire chaque année des centaines de milliers de spectateurs enthousiastes et festifs, alors que des vedettes populaires font leur « *coming out* » à des fréquences régulières, nous parlerons aujourd'hui de l'homophobie bête et primaire.

Nous parlerons de la réalité vécue au quotidien par un nombre important de jeunes adolescents et adolescentes qui s'interrogent sur leur sexualité ou qui veulent simplement vivre en paix avec leur nature propre. N'oublions jamais que pour un garçon qui, comme Mark Hall, revendique avec courage le droit d'amener son compagnon à son bal de finissants en Ontario, il y a des dizaines et des dizaines de jeunes qui souffrent en silence, victimes de préjugés, de moqueries et de harcèlement dans nos polyvalentes et nos collèges privés.

Vous le savez bien, vous qui œuvrez dans le milieu de l'éducation secondaire : quelle est l'insulte la plus répandue pour attaquer un jeune adolescent? Vous avez le choix du qualificatif, ils sont nombreux, mais en y réfléchissant bien ils désignent tous la même réalité : « fif », « fifi », « tapette », « moumoune » et la liste est encore longue... On me dit que le qualificatif « gay » que s'est approprié avec fierté la communauté homosexuelle est aujourd'hui utilisé comme une insulte dans nos écoles.

Parce qu'un jeune est soupçonné, à tort ou à raison, d'être homosexuel, il deviendra dans bien des cas le souffre-douleur de sa classe. Alors qu'on documente de mieux en mieux les pratiques de « bullying » qui ont cours à l'école, on voit bien les liens, dans de nombreux cas, avec une orientation homosexuelle, réelle ou présumée, des victimes.

Le chercheur Michel Dorais, que nous aurons l'occasion d'entendre aujourd'hui, a bien décrit le phénomène et ses conséquences dans les résultats d'une recherche publiée sous le titre évocateur : « *Mort ou fif* ». Ses constats les plus dramatiques, soit la mise au grand jour des liens unissant tentatives de suicide et perception d'orientation sexuelle, quoique extrêmement troublants, ne doivent pas occulter les autres difficultés vécues par les jeunes gais et lesbiennes.

Qu'il s'agisse de relations familiales tendues après le « *coming out* » libre ou forcé du jeune, de pressions des pairs à l'école, d'isolement social, de décrochage scolaire en raison du rejet du milieu, ces difficultés doivent être reconnues et nous devons, tous ensemble, unir nos efforts pour venir en aide aux jeunes qui les vivent.

Il est paradoxal qu'au moment où notre société discute, dans une relative sérénité, de l'union civile des personnes de même sexe, de nombreuses directions d'école hésitent encore à poser des gestes simples, mais nécessaires, comme celui d'inscrire les coordonnées de la ressource d'aide Gai Écoute dans l'agenda scolaire. Force est de constater que des résistances importantes subsistent. De les nier n'avancerait à rien. Au contraire, il faut profiter de forums comme aujourd'hui pour exposer clairement et discuter de ces résistances dans un esprit d'ouverture.

Il ne s'agit pas de jeter le blâme sur quiconque. Ce serait trop facile. Il s'agit, par contre, de reconnaître que nous avons, tous et chacun d'entre nous, une responsabilité à prendre à l'égard de cette situation. Une partie du malaise provient sans doute du fait qu'il n'est jamais facile de discuter franchement de sexualité et d'affectivité, particulièrement à l'école avec des jeunes. Pourtant, pour des raisons évidentes de santé publique et à grand renfort de campagnes publiques d'information, nous parlons abondamment de contraception et de protection contre les MTS et le sida. Bien peu de personnes questionnent aujourd'hui cette nécessité.

La Commission plaide pour une ouverture semblable à l'égard des questions liées à la diversité sexuelle. C'est bien connu, l'intolérance se nourrit de la méconnaissance et de la méfiance. Nous faisons le pari que les préjugés s'estomperont au fur et à mesure que les jeunes comprendront le vécu de leurs camarades gais et lesbiennes. En n'ayant pas peur d'identifier les réalités homosexuelles, en mettant en contact les élèves avec des modèles positifs gais, nous ferons œuvre d'éducation. C'est d'ailleurs en ce sens que divers organismes communautaires travaillent depuis plusieurs années en permettant un échange entre des élèves du secondaire et de jeunes gais et lesbiennes qui sont à l'aise de parler de leur expérience de vie. Comme il vous sera démontré aujourd'hui, nous avons bon espoir que ce type d'intervention permette d'influencer positivement les perceptions de plusieurs jeunes à l'égard de l'homosexualité.

On nous objecte souvent que des facteurs culturels propres à certaines communautés peuvent expliquer une réaction négative face à l'homosexualité. Cet argument ne doit pas être rejeté du revers de la main mais ne doit pas, non plus, être utilisé comme un prétexte pour ne pas agir. Il s'agit, au contraire, d'une situation qui doit être vue comme un défi d'éducation en matière de droits et libertés de la personne dans le cadre de notre société pluraliste.

Car il ne faut jamais perdre de vue que ce qui est en cause ici, c'est bien l'exercice concret, pour de jeunes personnes, de droits fondamentaux garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne*. C'est sous cet angle que se fonde la Commission pour appuyer son action dans ce dossier. Les insultes homophobes portent incontestablement atteinte à la dignité et à la réputation des victimes. Les agressions compromettent le droit à l'intégrité physique et psychologique. Le harcèlement homophobe est également proscrit par la Charte. De façon plus large, un tel climat porte atteinte aux droits des élèves de recevoir, sans discrimination aucune, les services d'éducation offerts au Québec. Dans son exposé, Me Marc-André Dowd, conseiller juridique à la Commission, aura l'occasion de préciser davantage ces situations d'atteintes aux droits. Qu'il suffise ici de rappeler que de telles

atteintes posent le problème de la responsabilité légale (et bien sûr morale) de tous les intervenants du milieu scolaire.

Agir, c'est le mot qu'il faudrait retenir au terme de cette journée. Dans un grand nombre de milieux scolaires, la lutte aux préjugés racistes et sexistes est bien ancrée. Peu de professeurs laissent passer, en toute impunité, un propos raciste ou un geste sexiste provenant d'élèves. Je pose la question : appliquons-nous la même rigueur à l'égard des commentaires qui dévalorisent les personnes homosexuelles ? La direction d'école réagit-elle adéquatement et avec fermeté lorsque des élèves sont victimes de « bullying » et sont contraints de jouer le rôle ingrat de souffre-douleur de tout un groupe d'adolescents ? Comment intervient-on auprès des élèves à l'origine du harcèlement ? Quelle est la responsabilité de leurs parents ? Quels services de support pouvons-nous mettre en œuvre afin d'aider ces jeunes (les victimes comme les bourreaux) ? Tant de questions qui vous sont lancées aujourd'hui et qui permettront de dégager, je l'espère, des pistes claires pour s'assurer que chaque intervenant scolaire prenne ses responsabilités.

On le sait bien, l'adolescence est une période difficile pour tous les jeunes. Quant les difficultés inhérentes à cet âge sont décuplées par le mépris et le rejet des autres, par le sentiment oppressant de la différence incomprise, le poids devient souvent trop lourd à porter. Nous avons une responsabilité sociale à l'égard des victimes de l'homophobie (au même titre que celles du racisme et du sexisme). Mais nous avons également une responsabilité plus large d'éducation à l'égard de tous nos jeunes. Nous ne pouvons nous payer le luxe de laisser les préjugés et l'intolérance fleurir dans le terreau de l'école. La *Charte des droits et libertés de la personne*, véritable colonne vertébrale de la démocratie québécoise, nous invite à reconnaître l'égalité intrinsèque de tous les êtres humains, jeunes et vieux, et à lutter à chaque instant pour ce qu'il y a de plus précieux : le respect de la dignité humaine dans toute sa diversité.

Bon Forum à tous et à toutes!

GAIS ET LESBIENNES QUELS DROITS ET LIBERTÉS À L'ÉCOLE ?

M. Laurent McCutcheon; vice-président
Table de concertation des gais et lesbiennes du Québec

Bienvenue à tous et merci de votre présence.

Nos communautés gaies et lesbiennes sont de jeunes communautés. En peu de temps, nous avons fait des progrès énormes particulièrement au niveau de la reconnaissance juridique.

Nous devons maintenant travailler à la reconnaissance sociale des réalités homosexuelles. La tenue du présent Forum sera l'occasion de la faire progresser en milieu scolaire.

Nous sommes rendus à parler d'homosexualité dans les écoles, ce qui était impossible il n'y a pas encore si longtemps. Les militants de mon âge se souviendront peut-être des batailles de l'ADGLQ *Association pour la défense des droits des gais et des lesbiennes du Québec* pour avoir le droit de louer une salle de réunion dans une école.

On se souviendra aussi que les travaux de la CDP (novembre 1993) où la problématique en milieu scolaire avait été ignorée parce que la société n'était pas prête pour cela. Eh bien, en 2002, des réticences demeurent. Toutefois, ce qui est différent :

- c'est que la société comprend qu'il faut faire l'éducation sexuelle des jeunes
- cette éducation sexuelle doit inclure l'éducation aux réalités homosexuelles.

Nous aborderons aujourd'hui la question sous l'angle des droits. C'est probablement la première fois que la question sera ainsi posée.

Les jeunes sont des citoyens à part entière et ils ont le droit à la protection de la Charte des droits et libertés de la personne au même titre que tous les autres citoyens.

Au nom de la Table de concertation des gais et des lesbiennes du Québec je salue la Commission des droits et libertés de la personne, son président monsieur Pierre Marois, madame Patry-Buisson coordinatrice de ce forum et l'équipe qui a œuvré à sa préparation.

TÉMOIGNAGE

M. Tony Normand

Je me présente: Tony Normand. J'ai 21 ans et j'habite la ville de Québec depuis l'âge de 9 ans. C'est en 3^e année que j'ai commencé à me demander si l'école était faite pour moi. Je savais déjà que je n'y avais pas ma place. Je me faisais déjà traiter de tous les noms: *fifi, moumoune, tapette, pédale, "pousseux de crotte"*... et d'autres que j'essaie encore d'oublier.

Dès la troisième année, j'ai dû rencontrer des psychologues et des orthopédagogues parce que j'avais de la difficulté à me concentrer en classe, ce qui nuisait beaucoup à ma réussite scolaire. Arrivé en secondaire □, je pensais que tout ça était derrière moi et que j'allais enfin faire ma place. Et non. J'entendais chaque jour des commentaires tels que: *« maudite tapette, tu l'as choisie vis avec, Yarck, t'es dégeulasse, ça devrait pas exister du monde comme toi, tu sais ce qu'on devrait te faire..., coudonc y t'ont fait quoi tes parents pour que tu sois de même ? t'es pas normal, vas te faire soigner »*.

Pensez-vous que j'avais une grande estime de moi? Eh non, pas du tout. J'en étais pratiquement devenu à me mépriser de la même façon.

Chaque jour les mêmes choses, aux mêmes endroits dans la polyvalente. On me bloquait le passage, on me bousculait, des gens s'éloignaient de moi quand je passais dans les corridors. N'allez pas penser qu'il n'y avait pas de témoins : la psychologue, l'infirmière, des enseignants et des suppléants et même la direction. Ils ont tous été des témoins de ce qui se passait.

Jusque là personne ne me soutenait à travers ce que j'appellerais le "calvaire" du secondaire.

Chaque matin, en me réveillant, je cherchais une nouvelle excuse pour ne pas aller à l'école. Je me souviens avoir demandé à ma mère, à plusieurs reprises, si elle pouvait me changer d'école.

Au même moment, ma mère et moi avons été convoqués à une rencontre avec la psychologue de l'école. Quand je lui ai dit que je n'étais pas bien dans cette école, elle m'a demandé pourquoi? Je lui ai dit que je me faisais toujours "écœurer". Elle m'a ensuite demandé ce qui se passait. Je lui ai dit que je me faisais traiter de tapette. Et, je me souviens, encore aujourd'hui, du malaise que j'ai ressenti à ce moment-là. Ensuite, elle m'a demandé si je l'étais ? J'ai dit : être quoi ? Elle m'a dit: homosexuel ? J'ai dit NON, franchement ! En plus, ma mère était là. Je n'aurais jamais pu affirmer quoi que ce soit dans ces conditions.

Elle m'a confirmé qu'il n'y avait aucun problème. Elle m'a conseillé d'écrire un court texte dans lequel je disais que je n'étais pas homosexuel. Elle m'a dit de le lire devant ma classe d'anglais. Disons qu'il y en a plusieurs qui se sont permis de rire de moi encore une fois. Je ne sais pas ce que j'avais de mieux à faire à ce moment-là, mais comme un adulte semblait être prêt à m'aider, je voulais tout essayer.

Il y avait deux choses qui m'embarrassaient à ce moment-là. Qu'on me répète chaque jour les mêmes stupidités, mais aussi le fait que je me questionnais déjà sur mon orientation sexuelle.

Imaginez ! Toute une confrontation ! Est-ce que je le suis ? Est-ce que je veux l'être ? Est-ce que je peux l'être ? Est-ce que j'ai le choix de l'être ou pas ? Qu'est-ce qui va m'arriver si je le suis ? Qu'est ce que les gens vont me faire si je le suis pour vrai ?

J'ai entendu mon enseignant de FPS nous parler une fois d'homosexualité. Il a passé vite à un autre sujet après avoir dit que les hommes gais avaient des relations sexuelles entre eux.

Une amie et moi avons trouvé un groupe dans un C.L.S.C. où je pouvais rencontrer d'autres jeunes homosexuels. WOW! C'est là que tout a déclenché. Après quelques rencontres avec eux, j'ai compris bien des choses. Je pouvais alors affirmer que j'étais homosexuel. Ensuite, j'ai dû rencontrer une autre intervenante. Cette fois, elle était plus jeune et elle semblait plus ouverte. Comme j'étais rendu à une autre étape de l'affirmation de mon homosexualité, je pouvais maintenant aborder le sujet avec des gens en qui j'avais confiance.

L'été est arrivé et je me suis fait plein d'amis gais, des amis qui étaient dans la vingtaine alors que j'en avais seulement quinze. Pour les voir, je devais aller dans les bars gais. Mais pour une fois, je sentais que j'avais ma place et que j'étais accepté.

Après avoir passé un été aussi mouvementé, j'ai dû retourner à la poly de Charlesbourg. J'ai bien essayé de jouer le jeu, essayé d'être comme les autres. Mais après avoir vécu ma première relation amoureuse et rencontré une tonne de gens auxquels je m'identifiais, c'était plutôt difficile de retourner parmi plein de jeunes gars immatures et homophobes.

Un jour j'ai été approché par une station de télévision qui voulait faire un reportage sur le vécu d'un jeune homosexuel. Après la diffusion de ce reportage, j'ai affirmé que j'étais gai à tous ceux qui me le demandaient.

Évidemment, rien n'avait changé à l'école. J'ai encore rencontré une psychologue. Comme j'étais très bien avec mon homosexualité, j'en ai parlé à cette femme. Elle m'a dit que, selon elle, la cause de mon orientation sexuelle était l'absence de mon père. Je n'en revenais pas! Quand moi j'essayais de mieux vivre avec mon homosexualité, d'autres en

cherchaient la cause. J'ai demandé de ne plus jamais rencontrer cette femme. Mais ils ont insisté pour que j'en rencontre une autre.

J'ai ensuite demandé à cette psychologue que les services du G.R.I.S. (Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale) soient disponibles dans ma polyvalente. Elle en a parlé au directeur. Il a dit que si j'étais plus présent à mes cours et que j'augmentais ma moyenne, il allait peut-être entreprendre des démarches.

Ils ont fini par rencontrer les deux intervenants du G.R.I.S. qui leur ont expliqué qu'environ 10% de la population était homosexuelle et que probablement plusieurs jeunes se questionnaient sur leur homosexualité. Le directeur a dit que lui, il travaillait pour l'autre 90%...

Depuis, je suis convaincu qu'il y a toujours autant de travail à faire dans le milieu de l'éducation.

Témoignage

Mme Marie-Noëlle LaPan

Mon nom est Marie-Noëlle LaPan et j'ai 17 ans. Si on recule exactement d'un an, tout était bien différent. À cette époque, pas si lointaine, j'étudiais au collège Saint-Jean-Vianney à Rivière-des-Prairies. J'y ai connu ma copine en décembre 2000. La nouvelle, tombée dans les mains de mauvaises personnes, s'est vite répandue. Au retour du congé des Fêtes, c'était connu et su. Les bavardages entre étudiants commençaient, évidemment, déjà. Rapidement devenues le centre d'intérêt, nous n'en pouvions déjà plus. Quelques mois plus tard, soit en mars 2001, nous avons pris la décision de nous afficher en tant que couple. Pourquoi ? Nous étions déjà victimes de certaines moqueries. C'est alors que nos mains se sont liées et nos lèvres timidement et occasionnellement rencontrées. Nous étions tout de même conscientes de ne pas faire l'unanimité, alors, par gêne et par respect, nous avons tracé une certaine limite, si je peux m'exprimer ainsi. Environ une semaine après le retour, on nous a appelé, moi et ma copine, dans le bureau du responsable de niveau. C'est alors que celui-ci, visiblement mal à l'aise, ne semblait pas savoir par où commencer. Il nous regarde et nous dit : « On vous a vu ! » On s'interroge. On nous apprend, à ce moment, qu'on nous a surpris, dans les toilettes de l'école, en plein spectacle. Ironiquement, moi et ma copine, avons eu la même réaction. Éclat de rire. De stupéfaction et d'incrédulité, j'imagine. Suite à cela, il nous disait qu'à l'avenir nos mains devraient rester dans nos poches et que nos baisers devraient se volatiliser. Nous étions ébahies. Il enchaîne en nous disant que nous n'étions pas un couple dit « normal », nous devons donc nous plier à ses règles. Dans la consternation la plus complète, nous sommes sorties. En arrivant chez ma copine, nous faisons part des événements à sa mère. Prenant, toutes les trois, *la Charte des droits et libertés de la personne*, nous constatons que cela contrevient à l'article relatif à la discrimination. Le lendemain, la mère de ma copine rencontra le directeur général de l'établissement. Celui-ci lui affirme qu'il s'agit d'une école catholique et que la décision s'en voyait alors justifiée. Ce fut un autre coup dur. Leur recommandation tenait toujours. Nous avons décidé de

continuer à nous comporter comme avant, ni plus ni moins. Ce fut au tour des élèves de se manifester. Ça allait de mal en pis. C'était devenu quotidien. Jour après jour, les élèves, majoritairement en secondaire 4, nous insultaient. Le matin, dans l'autobus et jusqu'au soir lorsque nous débarquions. Tout ce temps, aucune intervention. Les surveillants, les professeurs et les directeurs étaient au courant. Cependant, nous étions seules. Ce fut comme cela jusqu'à la dernière journée. Pour éviter le poids des insultes et d'être constamment sous les projecteurs, à la fin, nous n'allions plus à l'école. Nous nous présentions que pour les examens.

J'en reparle aujourd'hui et ce serait vous mentir que d'affirmer que cela ne me touche pas. Je n'entretiens aucune haine ou désir de vengeance face à la situation que nous avons vécue. Je veux seulement, tout comme vous, que cela cesse. Ironiquement, nous sommes retournées à l'école, en septembre dernier, pour chercher le fameux « album de finissants ». Nous avons mis un pied dans l'école et le tourbillon est reparti. À ce moment, j'ai décidé de continuer à lutter. Il faut avancer.

Pour terminer, je vous dirais que dans tout cela, j'ai appris, j'ai grandi. J'ai aussi compris une chose. J'ai compris que garder la foi en soi était primordiale. En travaillant ensemble pour un milieu de vie plus favorable aux jeunes gais et lesbiennes, nous leur apprenons, du même coup, à avoir confiance en eux... Merci

Attitudes des jeunes de niveau secondaire face à l'homosexualité

Mme Janik Bastien Charlebois, coordonnateur de la recherche
GRIS – Montréal

*My words are like a dagger with a jagged edge
That'll stab you in the head
Whether you're a fag or lez
Or the homosex, hermaph or a trans-a-vest
Pants or dress - hate fags? The answer's "yes"*

– *Criminal*, Eminem

Introduction

Interrogés sur les attitudes des jeunes d'aujourd'hui face à l'homosexualité, certains affirmeront que ces derniers font preuve d'une extrême cruauté envers ceux qui sont perçus ou se présentent comme gais, lesbiennes ou bisexuels. À l'inverse, d'autres opineront qu'ils se démarquent des générations antérieures par leur plus grande ouverture. Entre ces deux perceptions, laquelle est juste? Nous tenterons d'y répondre dans les prochaines pages en exposant quelques données recueillies par le *Groupe de recherche et d'intervention sociale gais et lesbiennes de Montréal* lors de ses interventions en milieu scolaire.

À titre informatif, le GRIS-Mtl est un organisme communautaire dont la mission première est de démystifier l'homosexualité. Ses principaux champs d'action sont les milieux scolaires secondaire et collégial. Il est arrivé à quelques occasions qu'il s'adresse à des professionnels et à des étudiants de niveau universitaire. La formule d'intervention du GRIS consiste à envoyer un gai et une lesbienne en classe afin de répondre aux questions soulevées par les personnes rencontrées. Ces intervenants, qui ont au préalable suivi une formation les habilitant à aborder avec clarté, doigté et concision la thématique de l'homosexualité devant un groupe de jeunes, livrent leurs réponses en s'appuyant sur leur propre vécu. Le premier facteur faisant échec aux préjugés étant la connaissance intime d'une personne homosexuelle, le GRIS-Mtl ne s'engage pas dans des réponses

théoriques, lesquelles, de surcroît, ne peuvent être habilement maniées que par des experts ayant reçu une formation académique appropriée.

Le volet *recherche* de l'organisme consiste en l'analyse de données recueillies par le biais de questionnaires distribués en classe lors de sa venue. Ce questionnaire mesure le niveau de confort des jeunes rencontrés face à différentes situations impliquant des personnes gaies et lesbiennes. Il est divisé en trois volets : *avant l'intervention*, *après l'intervention* et *profil du répondant*. Avant l'entrée en classe des deux intervenants, le professeur distribue le questionnaire aux jeunes à qui il demande de ne remplir que la première partie, qui correspond à *avant l'intervention*. La seconde partie, qui correspond aux deux derniers volets *après l'intervention* et *profil du répondant*, est complétée cinq minutes avant la fin du cours, soit directement après la rencontre du GRIS. Ceci nous permet en quelque sorte de saisir deux moments bien différents : comment se présentent les attitudes des jeunes face à l'homosexualité lorsqu'il y a peu ou prou de sensibilisation à cette réalité¹ et, ensuite, quel est l'impact d'une connaissance presque intime du vécu de personnes homosexuelles sur ces mêmes attitudes et perceptions ? Du même coup, cette démarche permet d'évaluer l'impact et la pertinence de l'action du GRIS.

Les données qui vous seront ici livrées sont issues de l'année scolaire 1999-2000. Soixante-quinze interventions avaient alors été effectuées. Le total de questionnaires valides sur lesquels sont basés les tableaux présentés ci-bas s'élève à 1460. Pour des fins de brièveté, seuls deux tableaux sont présentés. Ils saisissent une facette cruciale des attitudes des jeunes face à l'homosexualité, soit : comment se sentiraient-ils s'ils apprenaient que leur meilleur ami(e) est gai ou lesbienne? Par la suite, nous examinerons une série de réponses offertes à la question ouverte posée en début de questionnaire et qui les interroge sur ce qu'ils pensent de l'homosexualité. L'analyse que nous effectuerons

¹ Lorsqu'il y a sensibilisation aux réalités homosexuelles ainsi qu'à l'importance du respect à l'égard des gais et des lesbiennes, elle demeure l'initiative des professeurs qui invitent le GRIS et se limite à leurs propres classes. Qui plus est, la plupart d'entre eux ne se sentant pas adéquatement outillés pour discuter d'homosexualité et d'homophobie avec les jeunes, l'intervention de l'organisme constitue le noyau de leurs efforts de sensibilisation.

se limitera à des données tirées du premier volet, ce qui donnera une idée approximative de la situation prévalant actuellement dans le milieu scolaire secondaire à l'égard des gais et des lesbiennes. Elle sera également réalisée à la lueur des données globales que l'auteure a recueillies lors de la compilation, ainsi que de l'expérience accumulée lors des rencontres du GRIS auprès des jeunes².

L'amitié

Une des principales préoccupations des jeunes est sans contredit les relations sociales avec les pairs et les amis. Le jeune a soif d'approbation et d'appui, tout en craignant intensément de vivre le rejet. Son quotidien gravite autour de ses amis, des sorties et des activités qu'ils organisent ensemble. Ils se partagent leurs joies et leurs peines, mais surtout, leurs amours. Le thème de la sexualité se taille une place au premier rang des échanges amicaux. Ils se confient leur moindre bégain, que ce soit envers une star ou un(e) camarade de l'école, et livrent méticuleusement leurs découvertes sexuelles à mesure qu'ils en franchissent les étapes, sous l'écoute attentive et l'intense approbation de leurs pairs qui ne tarissent pas de conseils.

Qu'arrive t-il alors si un des leurs leur confie son orientation sexuelle différente? Comment réagirait une fille à l'annonce de l'homosexualité de sa meilleure amie ou, inversement, un garçon?

Dans le questionnaire, la question se présente de deux façons :

- Si j'apprenais que ma meilleure amie est lesbienne, je serais :
- Si j'apprenais que mon meilleur ami est gai, je serais :

² Il s'agit de quatre années d'expérience totalisant au-delà de 150 rencontres.

La plupart de nos questions mesurent le niveau de confort par une échelle comprenant les cinq choix suivants : *très à l'aise*, *à l'aise*, *plus ou moins à l'aise*³, *mal à l'aise* et *très mal à l'aise*. Évidemment, cette échelle ne nous permet pas de prévoir les comportements concrets qu'adopteraient les répondants placés devant une telle situation. Même s'ils se disent mal à l'aise, délaisseraient-ils pour autant leur ami? À l'opposé, s'ils prévoient être à l'aise, oseraient-ils se présenter auprès de leur ami au risque de devenir également la cible de propos homophobes? De même, le niveau de confort ne traduit pas automatiquement l'opinion que se fait un répondant de l'homosexualité. En croisant les questions ouvertes à celles mesurant le niveau de confort, nous avons remarqué que des répondants peuvent désapprouver l'homosexualité tout en se disant à l'aise face à différentes situations impliquant des gais et des lesbiennes. Inversement, d'autres professaient une acceptation et une ouverture de principe, même s'ils se montraient très inconfortables face aux homosexuels. Toutefois, l'attitude présentée dans la question ouverte suit généralement le niveau de confort. Il suffit donc de lire les données tirées des tableaux en gardant à l'esprit les nuances mentionnées ci-haut.

³ Nous sommes conscients que cette catégorie intermédiaire, « plus ou moins à l'aise », est plutôt difficile à interpréter. Dans la version ultérieure du questionnaire, elle a tout simplement été retirée.

Les amies lesbiennes

Voyons comment se sentent les jeunes face à l'éventualité que leur meilleur ami(e) soit gai ou lesbienne, selon qu'ils sont une fille ou un garçon et connaissent ou non déjà une personne homosexuelle dans leur entourage :

Si j'apprenais que ma meilleure amie est lesbienne, je serais :

Réponse	Connaissance d'une personne homosexuelle							
	Oui				Non			
	☐		☐		☐		☐	
	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
Très à l'aise	43,1	148	28,2	187	27,3	63	14,4	32
À l'aise	29,2	100	35,7	237	32,5	75	30,6	68
Plus ou moins à l'aise	18,7	64	27	179	21,2	49	30,6	68
Mal à l'aise	5,8	20	6,8	45	12,6	29	17,6	39
Très mal à l'aise	2,9	10	2,4	16	6,5	15	6,8	15
Refus de répondre	0,3	1	0	0	0	0	0	0
Total		343		664		231		222

Il se dégage de ce tableau que les garçons se montrent plus confortables que les filles face aux lesbiennes. Il faut prendre garde, toutefois, d'interpréter automatiquement ce confort comme une véritable acceptation de ces dernières puisque le fantasme lesbien est présent chez nombre d'entre eux. Or, ce fantasme recèle souvent un refus de considérer l'orientation homosexuelle d'une femme comme sérieuse et intrinsèque, puisqu'il véhicule l'idée qu'une conquête tentée par un homme suffisamment viril pourrait venir à bout de son lesbianisme et la remettre sur la bonne voie. La lesbienne devient alors un trophée prestigieux qui, se présentant toujours en paire, offre l'agrément additionnel d'une double exclusivité féminine au conquérant. Ce fantasme est particulièrement présent chez les garçons qui se sentent très mal à l'aise et se montrent agressifs dans leurs propos face aux hommes gais qu'ils dépeindront comme anormaux et contre-nature. Que cette

anormalité ne s'applique pas aux femmes pourrait indiquer qu'il n'existe pas véritablement de lesbiennes à leurs yeux.

Cette nuance étant précisée, il existe tout de même plusieurs garçons qui se sentent à l'aise face aux lesbiennes non pas pour des intérêts sexuels, mais pour ce qu'elles représentent comme personnes. Sans cultiver entre eux d'idéalisation de la relation amicale avec ces dernières, de nombreux garçons, finissant éventuellement par en connaître, développent avec elles un esprit de connivence qu'ils apprécient.

Pour ce qui est des filles, elles semblent peu nombreuses à vivre un malaise sérieux (*mal à l'aise* et *très mal à l'aise*) face au lesbianisme de leur meilleure amie : 9,2 % de celles qui connaissent déjà une personne homosexuelle et 24,4 % de celles qui n'en connaissent pas se retrouvent dans ces catégories. À l'opposé, un peu moins du deux-tiers (63,9 %) des femmes connaissant une personne homosexuelle serait au moins à *l'aise* face à une amie lesbienne contre moins de la moitié (45 %) de celles qui n'en connaissent pas déjà. Peu d'entre elles seraient totalement à l'aise devant une meilleure amie lesbienne : 28,2 % de celles qui connaissent déjà une personne homosexuelle contre 14,4 % de celles qui n'en connaissent pas. On peut supposer cependant que le niveau de confort d'une fille déjà à *l'aise* face à la perspective que sa meilleure amie soit lesbienne évoluerait aisément vers le *très à l'aise*, puisque nous observons une transition facile vers cette catégorie après nos interventions en classe.

Lorsqu'un malaise s'exprime chez les filles, la majorité du temps il se présente sous la crainte d'être la convoitise amoureuse et sexuelle de leur meilleure amie, et de devoir en subir les avances. Par contre, elles n'ont pas, autant que les hommes, de statut de féminité à défendre si elles côtoient une amie lesbienne. Elles peuvent certes être soupçonnées d'être également lesbiennes dans certains cas, mais ça ne représente pas une hantise aussi intense que celle qui existe chez les garçons.

Les amis gais

Si j'apprenais que mon meilleur ami est gai, je serais :

Réponse	Connaissance d'une personne homosexuelle							
	Oui				Non			
	☐		☐		☐		☐	
	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb
Très à l'aise	18,1	62	53	352	5,6	13	29,3	65
À l'aise	21	72	30,9	205	13,4	31	35,6	79
Plus ou moins à l'aise	27,7	95	12,5	83	26,8	62	19,4	43
Mal à l'aise	15,5	53	2,9	19	24,7	57	9,9	22
Très mal à l'aise	17,8	61	0,6	4	29,4	68	5,9	13
Refus de répondre	0	0	0,2	1	0	0	0	0
Total		343		664		231		222

D'emblée, ce qui se dégage de ce tableau est l'important contraste entre le niveau de confort des filles et des garçons face à l'éventualité que leur meilleur ami soit gai. Seuls 18,1 % des garçons connaissant déjà une personne homosexuelle, soit moins de un sur cinq, se sentiraient totalement à l'aise (*très à l'aise*). De ceux qui ne connaissent pas de personnes homosexuelles, ce pourcentage descend à 5,6 %. Si l'on regroupe les catégories à l'aise et très à l'aise, 39,1 % des garçons connaissant une personne homosexuelle et 19 % de ceux n'en connaissant pas seraient suffisamment à l'aise.

À l'opposé, le tiers (33,3 %) des répondants masculins connaissant déjà une personne homosexuelle serait franchement mal à l'aise (*mal à l'aise* et *très mal à l'aise*). Ça grimpe à plus de la moitié (54,1 %) des répondants chez ceux qui ne connaissent pas de personne homosexuelle. On peut y reconnaître la crainte de ce qui, à leurs yeux, pourraient mettre en péril leur statut de virilité. Également, on peut supposer que sur l'ensemble de leurs

relations amicales, les garçons homosexuels risquent fortement de tomber sur un ami qui fera montre d'un malaise évident face à son homosexualité.

Pour les filles, c'est tout l'inverse : 83,9 % de celles qui connaissent déjà une personne homosexuelle sont au moins *à l'aise* à l'idée d'avoir un ami gai. Seules 3,5 % seraient *mal à l'aise* ou *très mal à l'aise* devant une telle situation. Même si, de façon générale, elles demeurent à l'aise face aux garçons, on observe une nette différence chez celles qui ne connaissent pas déjà de personnes homosexuelles (64,9 %).

Il existe chez les filles hétérosexuelles une idéalisation de la relation amicale avec les hommes gais qui n'a pas sa contrepartie lesbienne chez les garçons hétérosexuels. Les jeunes gais comptent souvent sur l'appui de quelques fidèles amies féminines. L'inverse n'est pas nécessairement vrai pour les lesbiennes.

Les amis et l'homosexualité

Ce qui se dégage principalement de ces deux tableaux c'est, d'une part, que les garçons sont proportionnellement beaucoup moins à l'aise que les filles face à l'éventualité d'avoir des amis homosexuels du même sexe ou du sexe opposé ; et d'autre part, que la connaissance préalable d'une personne homosexuelle influe énormément sur le niveau de confort des répondants face à la possibilité que leur meilleur(e) ami(e) soit gai ou lesbienne.

Pour ce qui est du premier constat, plusieurs hypothèses peuvent être émises. Certains avancent qu'il s'agit là d'une manifestation spontanée du développement identitaire masculin. Cependant, cela ne rend pas compte des sentiments d'une proportion minoritaire, certes, mais significative d'entre eux qui ne présente pas de malaise face aux personnes homosexuelles, même lorsqu'il s'agit de leur meilleur ami. Qui plus est, amener cette hypothèse à sa conclusion logique, ce serait affirmer que ces garçons ne possèdent pas réellement d'identité masculine.

Une autre hypothèse envisageable est que les vives réactions face à l'homosexualité soient dues au fait que cette dernière remet en question ce qui est traditionnellement attribué à chacun des sexes. Il s'agirait alors d'un prolongement du sexisme. Ceci vaudrait qu'on s'y penche davantage, mais ce n'est pas l'objet de ce texte.

Maintenant, pour ce qui est du second constat, il convient de préciser que la connaissance préalable d'une personne homosexuelle ne se traduit pas automatiquement en un gain de confort. La nature de la relation joue pour beaucoup dans la rupture des préjugés. Un troisième voisin entrevu occasionnellement et un oncle rencontré une fois par année ne bousculeront pas forcément les idées reçues d'un répondant, parce qu'il ne connaît pas véritablement la personne dans ses habitudes et ses soucis quotidiens. Il n'osera sans doute pas lui poser des questions qui l'intriguent et dont les réponses amenuiseraient ses préjugés, car il les jugera déplacées. Certains mythes peuvent donc subsister même si l'on connaît une personne homosexuelle.

Tout de même, ceci nous indique que le degré de confort face aux personnes homosexuelles n'est pas définitif. Les réactions initiales seront sans doute telles que le prédisent les répondants, mais elles évolueront fort probablement avec le temps vers un niveau de confort plus élevé. Pour les jeunes gais et lesbiennes, cela signifie qu'ils peuvent garder espoir, mais sans amoindrir pour autant les difficultés avec lesquelles ils doivent composer et le rejet qu'ils subissent de la part de certains pairs. Et cela pour une période de temps qui peut leur paraître comme une éternité.

Ce que les jeunes pensent de l'homosexualité

Le questionnaire contient la question ouverte dont l'objectif est de saisir la perception qu'ont les jeunes de l'homosexualité. La considèrent-ils comme inférieure ou équivalente à

l'hétérosexualité ? Se sentent-ils indisposés ou pas face à elle ? Dans sa formulation, elle laisse également au jeune la possibilité d'en faire une brève définition.

On retrouve différents types de réponses. Bien que celles exposées ci-bas ne soient pas proportionnellement représentatives, elles se manifestent avec une assiduité suffisante pour leur valoir une place ici⁴. Elles sont toutes tirées d'interventions au niveau secondaire dans une école de Montréal et une école de Saint-Jean-sur-Richelieu.

En quelques mots peux-tu décrire ce que tu penses de l'homosexualité?

L'acceptation

1. *« Je n'ai absolument rien contre les homosexuels, même que j'aimerais avoir un ami gai »*
- jeune fille de 16 ans

2. *« Je trouve ça très normal et je trouve ça stupide que le monde fasse des jokes avec ça »*
- jeune fille de 16 ans

3. *« Je pense que c'est une chose comme une autre qui peut arriver. Ma mère est lesbienne, alors j'ai appris à vivre avec ça et je n'ai rien contre cette réalité »*
- jeune fille de 15 ans

4. *« Deux filles ou deux garçons formant un couple et s'aimant »*
- jeune fille de 17 ans

5. *« C'est pas mal la même chose que l'hétérosexualité sauf que ce sont des gars avec des gars et des filles avec des filles »*
- jeune garçon de 16 ans

⁴ Veuillez noter que les affirmations présentées ont été dans leur ensemble corrigées des nombreuses fautes de français qu'on y retrouvait.

6. *« C'est une orientation comme une autre. Personnellement, je pense que ces personnes sont comme tout le monde. Ils ne devraient pas le cacher »*

- jeune fille de 16 ans

7. *« Deux garçons ou deux filles qui s'aiment et qui veulent vivre une vie ensemble »*

- jeune garçon de 16 ans

Il existe bel et bien des jeunes pour qui l'homosexualité ne fait aucun problème et qui la décrivent pour ce qu'elle est dans son essence : l'amour entre personnes de même sexe. Ce sont plus souvent des filles qui émettent ce type de réponses, mais elles se présentent également chez quelques garçons. Certaines d'entre elles manifestent une solidarité pour les personnes homosexuelles et une désapprobation des jugements qui sont parfois émis à leur endroit.

La plupart du temps, les répondants qui présentent une telle ligne de pensée connaissent une personne homosexuelle avec qui ils partagent des liens étroits (amis, frères, sœurs ou parents).

L'ignorance

8. *« C'est un droit que les gens ont de vivre. S'ils veulent être homosexuels, ils ont le droit »*

- jeune garçon de 15 ans

9. *« C'est quelque chose que je respecte, mais que je suis incapable de comprendre »*

- jeune fille de 16 ans

10. *« C'est une manière d'être, de vivre tout à fait respectable, mais avec laquelle je ne suis pas parfaitement à l'aise, car je ne connais pas bien l'homosexualité »*

- jeune fille de 17 ans

11. *« Je ne suis pas contre le monde qui est homo, sauf qu'il ne faut pas qu'ils me touchent »*

- âge et sexe inconnus

12. *« J'accepte ceux qui le sont, mais je trouve tout de même ça bizarre et ça me met mal à l'aise »*

- jeune garçon de 17 ans

13. *« C'est pour ces personnes un moyen de se dévoiler et de se venger des femmes »*

- jeune garçon de 17 ans

14. *« C'est peut-être du monde qui a mal vécu leur adolescence et qui n'ont pas bien vécu une relation hétérosexuelle »*

- jeune garçon de 16 ans

En leur pleine conscience ou à leur insu, plusieurs jeunes font preuve d'ignorance face à l'homosexualité. Sans que ces témoignages soient nécessairement des marques d'hostilité face aux gais et aux lesbiennes, ils recèlent souvent quelques mythes qui perdurent.

Dans la première affirmation (8), on remarque que le jeune répondant est convaincu que l'homosexualité est affaire de décision. Il arrive souvent d'ailleurs que les jeunes répondants utilisent l'expression « c'est leur choix » pour faire référence à l'homosexualité d'une personne.

L'ignorance comme incapacité de compréhension, telle que manifestée dans l'affirmation 9, traduit un choc des conceptions face à la sexualité. Un jeune à qui on transmet une vision polarisée et strictement reproductrice des sexes se voit confus lorsqu'on lui présente une réalité qui la remet en question. Or, il leur est plus confortable de se montrer incapable de comprendre ce qui remet en question leurs perspectives, que d'en effectuer l'examen.

L'affirmation **10**, quant à elle, est une reconnaissance simple et lucide. On peut lire ici une volonté d'ouverture.

En spécifiant en tout premier lieu le désir de ne pas se faire toucher, l'affirmation **11** dévoile une vision prédatrice et essentiellement sexuelle de l'homosexualité. Il suffit d'inverser cette affirmation en l'adressant aux hétérosexuels pour en mesurer la portée. Les témoignages de ce type sont assez fréquents⁵.

Les affirmations **13** et **14** sont l'expression de mythes que l'on croirait révolus. Elles démontrent qu'un manque d'information juste sur l'homosexualité les fait perdurer. Plusieurs de ces jeunes sont bel et bien occasionnellement exposés à des messages positifs sur l'homosexualité, mais lorsque leur bref contenu est superficiel⁶, les préjugés ne sont pas examinés et attaqués de front. Quand l'ensemble des référents sexuels transmis aux jeunes sont hétérosexuels et que l'homosexualité fait sujet d'exception, ce que ces derniers en retiennent est que tout être humain, par définition, est intrinsèquement hétérosexuel et que ce sont des influences extérieures qui troublent cette orientation et suscitent un « virage »⁷ homosexuel.

En somme, ces divers témoignages d'ignorance ne sont pas forcément le fruit d'une mauvaise volonté, mais plutôt d'une information incomplète sur l'homosexualité.

⁵ « Je n'ai rien contre le monde qui est hétéro, sauf qu'il ne faut pas qu'ils me touchent »

⁶ Lors des groupes témoins organisés par le GRIS auprès de 33 jeunes à l'automne 2001, la majorité des jeunes a affirmé que la thématique gaie n'avait été abordée que très brièvement dans un seul cours – pour une période variant parfois cinq à dix minutes – où le message, s'il n'était pas empreint de préjugés, se résumait à essentiellement à « Il faut respecter les homosexuels ».

⁷ « Il est viré gai » ou « elle est devenue lesbienne » sont des expressions communes qui traduisent bien cette pensée, de même que « tu pourrais redevenir hétérosexuel ». Elles laissent toutes entendre que l'état sexuel premier et fondamental est hétérosexuel.

La tolérance

15. « Je trouve que ce n'est pas une bonne chose, mais si une personne l'est, c'est son problème »

- jeune garçon de 17 ans

16. « Je crois que c'est contre la nature, mais j'accepte quand même les homosexuels parce qu'ils ont le droit de vivre comme tout le monde »

- jeune fille de 16 ans

17. « Moi, ça ne me dérange pas, tant que je ne les vois pas faire leurs petites affaires en public »

- jeune fille de 16 ans

18. « Ça ne me fait absolument rien, en autant qu'ils ne viennent pas faire ça constamment dans ma face en essayant de me faire changer d'idée »

- jeune fille de 15 ans

19. « Ça ne me dérange pas du tout, sauf que si je les vois en train de s'embrasser ou se tenir par la main, je ne suis pas vraiment d'accord, je trouve ça bizarre »

- jeune fille de 15 ans

20. « Ça ne me dérange pas. Je ne suis pas le genre de personne qui les critique. Je les laisse vivre en paix, puis eux qu'ils me laissent tranquille aussi. En plus, c'est condamné par Dieu »

- jeune fille de 16 ans

21. « Ça ne me dérange pas, en autant qu'ils restent dans leur quartier à Montréal »

- jeune garçon de 15 ans

Le discours d'ouverture face aux différences fait souvent emploi du concept de tolérance. Si quelqu'un adopte effectivement ce type d'attitude, comment se traduisent concrètement ses relations avec l'autrui toléré? La série d'affirmations précédente expose différentes facettes de la tolérance et ses implications conflictuelles.

À vrai dire, l'affirmation **15** peut être interprétée de bien des façons. On peut supposer qu'en affirmant « c'est son problème », le répondant s'isole avec l'intention de ne pas importuner l'autre. Cela peut également laisser entendre que le répondant se désolidarise des difficultés que peut rencontrer une personne homosexuelle.

L'affirmation **16** soulève à merveille l'enjeu de la tolérance. Il y aurait lieu de s'interroger sur l'impact d'une telle affirmation dans une relation avec une personne homosexuelle. La personne émettant ces propos n'aura probablement pas recours à des injures préméditées et mesquines, mais comment une personne homosexuelle peut-elle recevoir sans être blessée la dépréciation fondamentale de son être qui s'exprime dans le qualificatif « contre-nature »? L'affirmation **20** suit un peu cette idée. On affirme d'abord qu'on ne critique pas, mais en réalité on condamne en utilisant des références religieuses. À titre comparatif, ceci est semblable à une situation où un suprémaciste côtoierait un individu d'un autre groupe ethnique que le sien sans lui proférer d'insultes ou le violenter, mais en lui déclarant poliment qu'en vertu de ses croyances, il le considère inférieur.

Les témoignages **17**, **18**, **19** et **21** témoignent d'une indisposition profonde face à l'homosexualité. Les répondants affirment du même souffle qu'elle ne les dérange pas tout en exigeant qu'elle n'existe pas à leurs yeux. En s'exprimant de la sorte, ces répondants laissent entendre qu'ils s'estiment suffisamment ouverts face à l'homosexualité et qu'il n'y aurait pas lieu de faire montre de davantage d'acceptation. Tacitement, c'est approuver le double standard qui existe entre les homosexuels et les hétérosexuels en matière d'expression de l'affectivité.

L'intolérance se cristallise par une vision nettement tranchée de la différence. Les affirmations **18** et **20** ont cela de commun qu'elles laissent supposer que les homosexuels et les hétérosexuels forment deux groupes qui forcément se font opposition. En affirmant que les gais essaient de gonfler leurs rangs en incitant quelques hétéros à devenir homosexuels (témoignage **18**), il y a cette perception que les gais considèrent leur orientation sexuelle comme supérieure à l'hétérosexualité et qu'ils désirent troubler les hétéros dans leur identité intime et profonde. Le témoignage **20**, qui semble d'abord doux, recèle cette opposition sourde par son injonction : « puis, eux, qu'ils me laissent tranquille aussi », comme s'il y avait quelque part cette volonté d'importuner l'identité hétérosexuelle du répondant.

Ce qui ressort de ces affirmations, c'est donc la fausse acceptation qui déresponsabilise l'émetteur d'efforts d'ouverture supplémentaires⁸. Tolérer quelque chose c'est avant tout : « Considérer avec indulgence une chose qu'on n'approuve pas et qu'on pourrait blâmer »⁹.

La haine

22. *« Je n'apprécie pas ça du tout. L'homme et la femme ont été créés pour se reproduire et pas autre chose. »*

- jeune garçon de 15 ans

23. *« C'est mal. Dieu nous a créés pour procréer. Je n'ai jamais vu deux chevaux s'enculer. Ceci est une maladie mentale. Ces gens méritent la mort »*

- jeune garçon de 16 ans

24. *« Je ne veux pas qu'ils m'achalent »*

- jeune garçon de 15 ans

⁸ Dans la lignée du « je ne suis pas raciste, mais... »

⁹ Le petit Robert, édition 2000.

25. « *Il faut l'exterminer* »

- jeune garçon de 16 ans

26. « *Des crisses de tapettes* »

- jeune garçon de 17 ans

27. « *C'est une monstruosité. Ça ne devrait pas exister. On devrait faire quelque chose pour qu'ils disparaissent. C'est contre la nature* »

- jeune garçon de 16 ans

28. « *Je trouve ça laid l'homosexualité. Je n'aime pas ça* »

- âge et sexe inconnus

Les messages ouvertement agressifs sont moins fréquents que les autres, mais ils représentent tout de même une tendance significative. Leur teneur, au demeurant, est assez variée. Elle peut aller de l'insulte au souhait de mort. En grande majorité, ces messages haineux proviennent des garçons.

Dans plusieurs cas, ces affirmations font appel à des référents religieux de la sexualité humaine. Les deux premières affirmations (**22** et **23**) en témoignent. Ces messages sont particulièrement virulents.

Simultanément ou dans d'autres cas, les répondants évoquent une vision strictement reproductrice de la sexualité – autant humaine qu'animale. Peu d'entre eux en effet sont conscients de l'existence de comportements homosexuels au sein du règne animal. Mais surtout, d'aucuns sont inconscients de l'arbitraire de cette conception naturiste de la réalité où logent beaucoup de contradictions internes¹⁰.

¹⁰ En plaçant la pureté humaine dans l'ailleurs animal, l'être humain s'évertue à atteindre ce qu'il a établi comme inaccessible. De même, le naturel n'est pas donné à lui, mais plutôt l'inverse. Par exemple, les comportements animaliers qui lui conviendront seront attitrés « naturels » alors que ceux qu'il désapprouve seront qualifiés de « bestiaux ».

Parmi les messages haineux et désapprobateurs se pointent quelquefois des souhaits de mort. « Ces gens méritent la mort », « On devrait faire quelque chose pour qu'ils disparaissent » et « Il faut l'exterminer » en sont quelques exemples. On ne peut s'empêcher de se demander comment de jeunes gais et de jeunes lesbiennes se sentent auprès de personnes émettant de tels propos, de même que si ces dernières se limiteraient à des agressions verbales. Toutefois, même si aucun geste n'est joint à ces menaces, il s'agit d'une condamnation terrible aux oreilles de jeunes gais, ainsi qu'à celles qui aiment et chérissent un proche qui est gai ou lesbienne.

L'école, un milieu de vie

En somme, les jeunes fréquentant l'école présentent une variété d'attitudes face à l'homosexualité. Nous nous situons présentement à la croisée des chemins où il se trouve de tout : des jeunes totalement ouverts et d'autres totalement fermés. Qu'est-ce que cela signifie pour les jeunes gais et lesbiennes, ceux qui sont présumés comme tels et ceux qui possèdent des êtres chers qui sont homosexuels ?

Les jeunes franchement agressifs, tout comme ceux qui sont totalement ouverts au point d'avoir le courage de défendre un ami qui subit des insultes homophobes, sont peu nombreux. Entre les deux se trouve une marge qui présente un certain degré d'inconfort et recèle quelques préjugés bien tenaces.

Bien qu'il ne fasse pas de doute que la désapprobation agressive et l'insulte incisive blessent, on aurait tort d'ignorer les impacts des jugements plus diffus qui émergent de personnes qui se professent tolérantes. Aux yeux des jeunes gais et lesbiennes, avoir un camarade qui en apparence les respecte, mais en réalité les considère bizarre, contre-nature et/ou malade est également blessant. En avoir d'autres qui voudraient d'une homosexualité invisible et sans démonstration amoureuse, c'est être privé d'une amitié sincère où ils pourraient partager leurs émois amoureux, leurs propres découvertes

sexuelles et présenter des marques d'affection à la personne qui partage leur vie, comme le font tous les autres jeunes hétérosexuels de leur âge.

Nul besoin d'être la cible directe des propos homophobes pour en être la victime. Il suffit aux jeunes gais et lesbiennes de les entendre autour d'eux pour connaître la valeur accordée à l'homosexualité et anticiper avec crainte la réaction des pairs s'ils leur dévoilaient leur orientation sexuelle. Nul besoin non plus d'être homosexuel pour en subir l'affront. Beaucoup de jeunes connaissent un être cher qui est homosexuel, qu'il soit un parent, un membre de la famille ou un ami proche. Les insultes qu'ils entendent s'appliquent par extension à cette personne qu'ils aiment.

En outre, les jugements, les commentaires et les conduites homophobes sont manifestés souvent sans aucune intervention des personnes en autorité qui ferment les yeux sur ce qui leur semble bénin ou trop délicat. Même des gens n'ayant pas forcément d'attitudes négatives face à l'homosexualité peuvent se taire et participer aux blagues et aux insultes, de peur de subir la désapprobation des plus virulents. Aux yeux des jeunes, maintenir l'état de silence face aux conduites homophobes est une approbation tacite de l'infériorité perçue de l'homosexualité. C'est également un désintérêt marqué à l'endroit du sort réservé aux personnes ciblées, parce qu'il paraît moins préoccupant que l'indignation exprimée par quelques parents face à l'homosexualité.

Il est délicat de se décharger de cette responsabilité en réservant l'homosexualité à la sphère familiale. À la différence de nombreuses autres minorités¹¹, les gais et les lesbiennes ne peuvent compter assurément sur le soutien de leurs parents. Dans bien des cas, ils se trouvent dans une situation de vulnérabilité toute particulière puisque mineurs, ils sont encore dépendants de leurs parents. Qui plus est, peu d'entre eux connaissent un

¹¹ En termes concrets, un jeune noir subissant du racisme pourra compter sur la compréhension et l'appui de ses parents lesquels ne lui rapprocheront jamais d'être un noir ou lui suggéreront d'être autre chose.

adulte vers qui ils peuvent se tourner en toute confiance pour obtenir un soutien et un réconfort.

Une fois cette réalité reconnue, il faut éviter le réflexe premier, d'isoler le jeune pour lui apprendre à composer avec les injures homophobes. On n'isolerait pas davantage une personne appartenant à une minorité culturelle tout en laissant libre court aux préjugés racistes. Il faut, dans le cas de l'homophobie comme dans celui du racisme, agir directement sur le milieu. Ceci signifie de protéger les jeunes de l'homophobie en émettant des consignes claires qu'on s'assure d'appliquer, en démantelant les préjugés véhiculés au sein du milieu scolaire. En bout de ligne, il s'agit d'intégrer l'homosexualité comme variante minoritaire de l'amour et de la sexualité.

Lecture complémentaire

Allard, Marie. « Jeune, homosexuel et heureux : 67,9 % des Québécois estiment nécessaire de parler de l'homosexualité à l'école ». *La Presse*, mardi 1^{er} mai 2001, A7.

Allard, Marie. « L'homosexualité à l'école : le dernier tabou ». *La Presse*, mercredi 30 mai 2001, B1-2.

Bagemihl, Bruce. *Biological Exuberance : Animal Homosexuality and Natural Diversity*. New York: St.Martin's Press, 1999, 751p.

Baker, Janet G. et Harold D. Fischbein. "The Development of Prejudice Towards Gays and Lesbians by Adolescents". *Journal of Homosexuality*, 1998, vol.36, n.1, pp.89-100.

Bals, Myriam. *Étude exploratoire sur les attitudes, les sentiments et les connaissances d'élèves de secondaire IV et V de la région de Lanaudière, envers l'homosexualité et la bisexualité*. Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Avril 2001, 81p.

Commission scolaire de Montréal. *Problématiques vécues par les jeunes homosexuelles et homosexuels en milieu scolaire*. Daniel Martin et Alexandre Beaulieu. Décembre 2001, 20p.

Dorais, Michel. *Mort ou fif: Contextes et mobiles de tentatives de suicide chez des adolescents et jeunes homosexuels ou identifiés comme tels*. Service de la recherche du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 105p.

- GRIS – Montréal. *Démystifier l'homosexualité : un pas vers l'ouverture aux différences*. Janik Bastien Charlebois. Mars 2000, 53p.
- Harvey, Réginald. « Mort ou fif : L'école pointée du doigt ». *Nouvelles CSQ*, janvier-février 2001.
- Herschberger, Scott L. et Anthony R. D'Augelli. "The Impact of Victimization on the Mental Health and Suicidality of Lesbian, Gay, and Bisexual Youths". *Developmental Psychology*, 1995, vol.31, n.1, pp.65-74.
- Jackson, Darryl et Richard Sullivan. "Developmental Implications of Homophobia for Lesbian and Gay Adolescents: Issues in Policies and Practice". *Journal of Gay and Lesbian Social Services*, 1994, vol.1, n.3/4, pp.93-109.
- Kite, Mary E. 'Individual Differences in Males' Reactions to Gay Males and Lesbians'. *Journal of Applied Social Psychology*, 1992, vol.22(15), 1222-1239.
- Kurdek, Lawrence A. "Correlates of Negative Attitudes Toward Homosexuals in Heterosexual College Students". *Sex Roles*, 1988, vol.18, n.11/12, pp.727-738.
- Léger Marketing. Sondage omnibus : *Attitudes des Québécois à l'égard de la sensibilisation des jeunes aux réalités de l'homosexualité et notoriété de Gai Écoute*. Baya Harricane, chargée de recherche et Cynthia Mongbé, analyste. Montréal, 15 décembre 2000.
- Léger Marketing. Sondage omnibus : *Perceptions et attitudes des enseignants et des parents d'élèves à l'égard de la communication sur l'homosexualité en milieu scolaire*. Baya Harricane, chargée de recherche et Cynthia Mongbé, analyste. Montréal, 15 décembre 2000.
- Malbeuf, Marie-Claude. « Pas facile d'être un jeune gay ». *La Presse*, 25 mars 2000, A6.
- Marsiglio, William. 'Attitudes Toward Homosexual Activity and Gays as Friends: A National Survey of Heterosexuals 15- to 19-Year-Old Males'. *The Journal of Sex Research*, 1993, vol.30, n.1, pp.12-17.
- Savin-Williams, Ritch C. 'Verbal and Physical Abuse as Stressors in the Lives of Lesbian, Gay Male, and Bisexual Youth: Associations with School Problems, Running Away, Substance Abuse, Prostitution, and Suicide'. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1994, Vol.62, No.2, pp.261-269
- Sears, James T. "Educators, Homosexuality, and Homosexual Students: Are Personal Feelings Related to Professional Beliefs". *Journal of Homosexuality*, 1992, vol22, pp.29-79.
- Telljohann, Susan K. et James H. Price. 'A Qualitative Examination of Adolescent Homosexuals' Life Experiences : Ramifications for School Personnel'. *Journal of Homosexuality*, 1993, vol.26, n.1, pp.41-56.

G.R.I.S.-QUÉBEC

Mme Josée Bilodeau et M. Jean-Pierre Beaulieu

Avant de commencer, nous tenons à souligner votre participation en grand nombre. Cela est très apprécié aujourd'hui !

G.R.I.S.-QUÉBEC est l'histoire d'un couple de parents hétérosexuels ayant un adolescent gai. Au milieu des années 90, ils furent découragés de l'absence de ressources pour les jeunes homosexuels dans les écoles secondaires. Ils décidèrent donc de partir un projet afin de combler le besoin d'intégration des l'adolescentes et adolescents homosexuels dans la région de Québec.

Ayant pris contact avec le G.R.I.S. MONTRÉAL, ils eurent l'aide et la formation nécessaire pour fonder le G.R.I.S.-QUÉBEC en juin 1996. Cet organisme est sans but lucratif et, depuis 1999, a laissé tomber la partie recherche pour se concentrer sur la démystification ainsi que sur la concertation avec différents organismes ou projets, afin de faire avancer la cause des homosexuels.

Depuis plusieurs années, les gais et lesbiennes réclament le droit à la tolérance. Ici, au Québec, nous avons atteint un niveau de confort relatif. Toutefois, un long chemin reste à faire pour atteindre le respect et l'acceptation.

En effet, même si les droits des homosexuels sont reconnus par le gouvernement et les institutions, une grande méconnaissance demeure dans la population. Ce qui engendre une situation paradoxale où, malgré cette reconnaissance, les indices de décrochage scolaire et social, de toxicomanie et de suicide chez les jeunes d'orientation sexuelle différente n'ont pas changés ou se sont même détériorés depuis plusieurs années. Un trop grand nombre de jeunes demeurent isolés parce qu'ils se sentent incompris. Dès lors, il est important d'agir.

C'est dans ce contexte que le G.R.I.S.-Québec tenait en octobre dernier le premier forum national Adolescence Homosexuelle sous le thème « Pouvoir rêver, Devoir agir ». À cette occasion, cinquante jeunes de 17 à 61 ans en provenance d'Abitibi, de Québec, de Montréal et du Bas-St-Laurent se sont réunis pour discuter de leurs rêves et des actions à poser pour les réaliser. Qu'ils soient intervenants du milieu de la santé, de l'éducation, de la défense des droits ou des organismes communautaires ils sont autant d'agents de changement qui porteront les fruits de cette première dans leur milieu.

Voici sur les dazibaos « les rêves » et « le devoir agir » exprimés à l'occasion de ce Forum Adolescence Homosexuelle. Nous vous invitons cordialement à les lire lors de la pause ou du dîner. Nous nous ferons un plaisir de discuter et d'échanger avec vous sur ces thèmes.

En ce qui concerne « les rêves », ils ont été catégorisés en trois volets;

- Rêves de raison ou rêves de tête,
- Rêves d'émotion ou rêves de cœur,
- Rêves de sensation ou rêves de tripe.

Sur ce grand nombre de rêves inscrits, nous livrons ici les plus percutants, écrits, évidemment, avec les mots de ces jeunes adultes.

- Rêve d'acceptation complète et inconditionnelle de la part des parents.
- Que nous n'ayons plus besoin d'affirmer notre homosexualité, ou notre orientation sexuelle.
- Que nos rêves se promènent de la tête au cœur et du cœur aux tripes.

Certains de ces rêves se retrouvent dans plusieurs catégories et aussi sur plus d'une affiche. Ils affirment de façon remarquable que l'identité gaie et lesbienne ne se réduit pas seulement qu'à des clichés mais que l'insuffisance de modèles homosexuels positifs

entretient, d'une certaine manière, l'homophobie. Les participants ont pris la parole de la vérité pour transmettre un sentiment de confiance qui transforme le présent en avenir !

En ce qui concerne « le devoir agir », il s'y dégage quelque chose d'universel : les jeunes gais et lesbiennes réclament l'accès aux mêmes outils de développement que les hétérosexuels. Par exemple :

- se présenter au comptoir de la bibliothèque et demander des livres à thématique gaie ou lesbienne.
- s'affirmer chez le médecin en tant qu'homosexuel ; se faire un devoir de le dire.
- porter plainte face à toute forme de discrimination.

Surtout ne pas baisser les bras, entreprendre des actions relatives :

- à l'éducation,
- à la sensibilisation, en formant toutes les catégories d'intervenants sociaux,
- à la concertation avec le milieu hétérosexuel et le milieu homosexuel,
- au développement de modèle positif pour les jeunes,
- au droit à l'égalité,
- à la recherche sur l'homophobie et non plus sur l'homosexualité,

Le tout pour intégrer la sexualité homosexuelle dans le curriculum scolaire,

- afin que cesse l'association homosexualité-perversion-pédophilie,
- afin que les hétérosexuels cessent d'avoir peur de nous,
- afin qu'il y ait passage de la tolérance au respect.

Le forum a permis à ses participants de réaliser l'importance de la concertation et du soutien mutuel pour faire avancer la cause des personnes homosexuelles. Il leur a permis aussi de réaliser qu'ils ont besoin d'appuis.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour vous faire part de nos discussions, mais davantage pour que vous nous aidiez à mettre de l'avant les actions proposées. Nous vous invitons vous aussi à devenir des agents de changement. En vous montrant ouvert à la différence et en refusant les gestes et paroles homophobes. Vous soutiendrez, peut-être sans le savoir, de jeunes gais et lesbiennes dans leur cheminement vers la réalisation de leur rêve : vivre une vie pleine et entière dans l'affirmation complète de soi.

Le G.R.I.S.-Québec rêve du jour où son action de démystification deviendra obsolète car enfin le respect sera gagné. Mais d'ici là, nous comptons bien continuer nos actions de démystification et de concertation. C'est pourquoi nous vous invitons à notre prochain forum Adolescence Homosexuelle que nous organiserons avec des gais et lesbiennes de la région du Bas-St-Laurent.

Merci à la Commission d'avoir organisé cet événement pour que se réalisent tous ces rêves

Merci à vous tous d'avoir été à l'écoute et d'y rester.

JEUNES IDENTIFIÉS COMME GAIS ET LESBIENNES : QUELS DROITS ET LIBERTÉS À L'ÉCOLE ?

M. Michel Dorais, Ph.D., travailleur social et sociologue

École de service social, Faculté des sciences sociales, Université Laval

On aura remarqué que j'ai changé quelque peu le titre de cette table ronde dans ma propre présentation. Cela pour deux raisons : d'abord, beaucoup de jeunes qui vivent de l'ostracisme ou de la discrimination dans les écoles à cause d'une orientation homosexuelle présumée ne sont pas forcément gais et lesbiennes. Ensuite, même ceux ou celles qui le deviendront ou qui le sont effectivement ne s'identifient pas forcément, du moins à ce moment-là, comme gais et lesbiennes. Même chez les populations adultes, seule une minorité des personnes qui ont régulièrement des rapports homosexuels s'identifient publiquement comme homosexuelles. La nuance que je viens de faire est importante : l'homosexualité identitaire n'est pas chose courante chez les jeunes, même si, paradoxalement, c'est cette homosexualité identitaire – concept selon lequel on serait d'emblée soit homo ou hétéro – qui fait en sorte que ceux et celles qui présentent un non-conformisme de genre sont le plus souvent affublés de quolibets, sont objets de menaces, de taxage et de violences diverses, en particulier à l'école.

En effet – et c'est un autre paradoxe que nous avons notamment démontré dans notre ouvrage *MORT OU FIF* (VLB éditeur, 2000 et 2001) - c'est souvent en premier lieu le soupçon d'homosexualité qui fera en sorte qu'un ou une jeune sera rejeté(e) par ses pairs en milieu scolaire. Or, ce soupçon provient fréquemment d'un non-conformisme de genre ; c'est le garçon que l'on juge «trop» frêle, pas assez sportif ou insuffisamment bagarreur, ou encore la fille que l'on associe au garçon manqué, bref que l'on trouverait trop masculine dans ses façons d'être. Parce que si dans la société québécoise le sexisme est volontiers combattu (en particulier dans les écoles, où la promotion de l'égalité des hommes et des femmes est sur la bonne voie), le genrisme, c'est-à-dire la discrimination en vertu du genre n'est guère, ou pas du tout, pris en compte. Certes, on permet maintenant aux filles d'exprimer un peu plus leur côté masculin, comme on dit, mais gare aux garçons qui

montrent un peu « trop » de féminin ! Dans une culture où le masculin continue de l'emporter sur le féminin, qu'un jeune mâle fasse preuve de féminité est une trahison non seulement pour ses pairs mais pour nombre d'adultes – hommes et femmes.

Y a-t-il des chiffres qui appuient ce que j'avance ? Oui, bien qu'américains : selon une enquête nationale menée en 2001, presque 85 % des étudiants du secondaire qui estiment être gais ou lesbiennes ou encore ne pas correspondre aux stéréotypes habituels attribués à leur genre se disent objets d'insultes ou harcèlement verbal à l'école de la part de leurs pairs ; presque 25 % rapportent même du harcèlement de la part de membres du personnel scolaire ! (L'exemple vient donc de haut, si j'ose dire...). Les deux tiers de ces jeunes ont vécu du harcèlement sexuel. Et plus de 40 % de ces jeunes gais ou lesbiennes sont victimes de harcèlement physique ; idem pour plus de 30 % des jeunes non conformistes sur le plan du genre. Concernant, ce qui est encore plus grave, les violences physiques, 21 % en ont subies du fait de leur orientation sexuelle et 14 % du fait de leur non-conformisme de genre. Plus encore, la majorité d'entre eux ne demandent pas d'aide ou de soutien, croyant que personne ne voudra leur venir en aide de toute façon. Et pour cause : 82 % des quelques 900 répondant(e)s affirment qu'aucun membre du personnel scolaire n'intervient lorsqu'il y a propos ou attaques homophobes. On comprend que plus des deux tiers de ces jeunes ne se sentent pas en sécurité à l'école et que le tiers manquent régulièrement des jours de classe pour cette seule raison (voir le site www.glsen.org).

Dans les faits, les jeunes gais et lesbiennes, ou identifiés comme tels – notamment à cause d'un non-conformisme de genre – sont l'un des seuls groupes dont l'école ne se soucie aucunement sur le plan de l'intégration sociale, de la protection des droits et, pis encore, de la sécurité physique. Sans compter que les réalités liées à l'homosexualité, au lesbianisme et à la bisexualité sont singulièrement absentes du cursus scolaire : on n'en parle ni dans les manuels, ni dans les cours, sauf rares exceptions. Ou encore, on le fait de façon négative, par exemple en associant homosexualité et abus sexuels, prosélytisme,

sida ou pédophilie. Pas de quoi relever l'estime de soi chez un(e) jeune en questionnement ou en cheminement quant à son orientation sexuelle ! Et cela, en dépit des conséquences dramatiques que cela provoque, que l'on connaît de plus en plus sur le plan scientifique : isolement, détresse et dépression, absence ou abandon scolaires, tentatives de suicide, voire suicides complétés.

J'ai très hâte d'entendre cet après-midi les responsables professionnels, syndicaux et ministériels de nos écoles afin de savoir les mesures qu'ils comptent mettre en œuvre pour contrer l'ignorance intentionnelle (car c'est bien de cela qu'il s'agit) vis-à-vis de ces jeunes, de leurs réalités de vie et des problèmes qu'ils sont susceptibles de vivre. Ne rien faire, ne rien leur proposer revient, hélas, à perpétuer sinon encourager, fût-ce par le silence ou la complicité après le fait, la négation de leur présence, l'ostracisme et le rejet qu'ils vivent. Comme je le répète souvent, l'école n'est pas très souvent un milieu à l'avant-garde de la société. Combien de fois ai-je entendu des professeurs ou des directeurs invoquer le conservatisme ou les préjugés, réels ou supposés, de parents pour justifier leur inaction devant des propos et attitudes hétérosexistes ou carrément homophobes ? J'ai même vu des jeunes être renvoyés de l'école parce qu'ils étaient perçus, en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle, « soupçonnée » ou révélée, comme causant des « problèmes » ou risquant de le faire. Ferait-on la même chose s'il s'agissait de jeunes marginalisés à cause de leur religion, de leur couleur de peau ou de leur handicap, par exemple ? Bien sûr que non. Et cela veut tout dire...

Tant que tous les jeunes, quelles que soient leurs façons d'exprimer leur(s) genre(s) ou leur(s) préférence(s) amoureuse(s), réelles, virtuelles ou présumées, pourront être intentionnellement ignorés ou pire, harcelés, voire maltraités à l'école, cela au vu et au su de tous, l'école (qui pourrait pourtant être un fantastique lieu d'apprentissage de la vie citoyenne) demeurera un lieu d'apprentissage de la haine de soi et des autres. Est-ce de cette école-là que l'on veut ? Les adultes, notamment les gais et lesbiennes, sont de plus en plus en mesure de revendiquer et même de faire prévaloir leurs droits et libertés. Ce

n'est que très rarement le cas des jeunes, sauf héroïsme de leur part (ce qui est le cas de certains jeunes que vous entendrez aujourd'hui). Aussi, même si la situation des gais et lesbiennes adultes s'est sensiblement améliorée au cours des dernières décennies, presque tout reste à faire concernant les jeunes (d'autant plus qu'il n'y a guère de transmission intergénérationnelle chez cette population). Et les actions à faire ne concernent pas uniquement les jeunes gais et lesbiennes, mais tous les jeunes, car l'intolérance et le non-respect des différences finissent par nous faire du tort à tous et à toutes, qui que l'on soit.

LES JEUNES GAIS ET LESBIENNES À L'ÉCOLE : VIVRE COMME LES AUTRES, NI PLUS, NI MOINS...

M^e Marc-André Dowd, conseiller juridique

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

J'ai eu de la chance d'assister, récemment à Québec, à un forum qui regroupait de jeunes gays et lesbiennes du secondaire et du collégial qui se réunissaient pour discuter de leur situation et de leurs aspirations. Jean-Pierre Beaulieu, du G.R.I.S-Québec, vous a fait un résumé des propos qu'ils ont tenus. Quant à moi, j'ai trouvé cette rencontre particulièrement émouvante et j'en retiens une chose : ces jeunes exprimaient l'idée toute simple, mais lourde de sens, d'être acceptés tels qu'ils sont parmi les autres et sans faire un plat de leur « différence ». N'est-ce pas là, en fait, le véritable sens du mot égalité ?

Pourtant, on conviendra que nous sommes loin de cet objectif. À l'image de notre société, l'école secondaire reproduit les mêmes divisions, les mêmes luttes de pouvoir, les mêmes dynamiques de groupe. Avec leurs codes et leurs conventions propres, nos adolescents s'aménagent de véritables systèmes de castes. Le phénomène n'est pas nouveau : il y a eu et il y aura encore des enfants souffre douleurs, des « rejets » et des « losers ».

On observe, par contre, une sensibilisation accrue à l'égard de problèmes de harcèlement et de violence envers ces jeunes (ce qu'on définit, en anglais, par le terme « bullying ») et c'est tant mieux. On documente de plus en plus les effets de cette exclusion sur la vie des victimes. On se rend compte, souvent, que les blessures subsistent à l'intérieur, même plusieurs années après la fin des brimades.

Dans le peloton de tête des victimes potentielles de « bullying », on retrouve les garçons à l'allure un peu moins masculine, souvent perçus, à tort ou à raison, comme étant homosexuels. Dès lors, les qualificatifs ne manquent pas : « fif » « tapette », « moumoune », et en anglais, « fag », « faggot », « queer », choisissez... Nos ados utilisent maintenant, en français comme en anglais, le terme « gay » pour désigner quelque

chose de façon négative ou qu'on n'aime pas : « c'est gay ça ». Dans cet environnement, avouez qu'il est difficile pour un jeune gay ou une jeune lesbienne de vivre « comme les autres ». On ne peut nier le poids des mots.

Cette situation pose évidemment la question du respect des droits des jeunes homosexuels à l'école. Bien sûr, j'identifierai les principaux droits concernés. C'est d'ailleurs le titre de ce Forum. Mais ce listing ne serait que d'un relatif intérêt si on ne posait pas la question fondamentale : quelle est la responsabilité de chaque intervenant du milieu scolaire pour assurer le respect effectif de ces droits ?

Les droits en cause

Dans sa nature même, le « bullying » réfère à une situation de harcèlement. L'article 10.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* est clair : « *Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10* ». Vous le savez, l'orientation sexuelle est un de ces motifs : dès lors qu'un harcèlement est fondé, même en partie, sur l'orientation sexuelle d'une personne (que cette orientation sexuelle soit réelle ou présumée), il y a contravention à l'article 10.1 de la Charte.

Bien sûr, les tribunaux ont été appelés à définir la notion de harcèlement, le plus souvent dans le contexte du harcèlement sexuel en milieu de travail. Mais il est acquis que l'interdiction de harceler s'applique aussi aux autres motifs de discrimination (comme l'orientation sexuelle) et à d'autres contextes que l'emploi (comme à l'école).

Dans son article intitulé : « *Le harcèlement en éducation : responsabilité légale et problèmes éducatifs* » (dont je me suis largement inspiré dans le cadre de cette présentation), Me Hélène Tessier précise que : « *Le harcèlement se définit essentiellement comme une conduite non désirée qui produit un effet harcelant, soit par son caractère répétitif, soit par la nature de ses effets, qui, dans l'hypothèse où la conduite serait un acte*

isolé plutôt qu'un comportement répétitif, découlerait de la gravité objective de cette conduite. Il peut aussi arriver qu'un acte, qui ne possède pas le caractère de continuité ou de gravité suffisante pour être qualifié de harcèlement n'en constitue pas moins de la discrimination (...) ».

En reprenant les éléments essentiels, nous retrouvons :

- Une conduite non désirée par la victime – et donc la nécessité de démontrer le caractère vexatoire de la conduite. Par contre, une approche souple est privilégiée et les tribunaux reconnaissent que, selon les circonstances, « les victimes d'harcèlement acceptent d'encaisser et d'endurer du mieux qu'elles le peuvent une situation contraignante et dégradante ».
- Des gestes répétés qui présentent une certaine intensité ou un acte isolé qui présente une gravité objective (ce pourrait être le cas, par exemple, d'une agression physique homophobe).
- L'effet négatif sur les droits de la victime.

À titre d'exemple, dans le domaine du logement, le fait d'utiliser « des expressions vulgaires et offensantes » pour décrire à de multiples occasions l'orientation sexuelle d'un plaignant ou de le désigner par son orientation sexuelle plutôt que par son nom ont été considérés comme des manifestations de harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle (CDPDJ c. Michaud, J.E. 98-743).

Par contre, un acte isolé, tel que le fait de poser dans le dos d'un collègue de travail une étiquette révélant son orientation sexuelle n'a pas été jugé suffisant pour constituer du harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle : « *Dans le présent dossier, monsieur Bertrand n'a pas été soumis sans répit ni même fréquemment à la moquerie de ses compagnons de travail. Il a plutôt été victime d'un acte isolé répréhensible mais dont la gravité ne suffit pas à elle seule à lui conférer un caractère harcelant.* » (Bertrand c. Hôpital juif, (1994) R.J.Q. 2087).

Ce type de comportement peut toutefois porter atteinte à d'autres droits fondamentaux garantis par la Charte, comme le droit à la sauvegarde de sa dignité et de sa réputation (article 4) ou encore le droit au respect de sa vie privée (article 5).

À ce sujet, je voudrais citer les paroles du juge Brossard du Tribunal des droits de la personne :

« Les questions relatives à l'orientation sexuelle font partie intégrante de la vie privée des individus. Il appartient à chacun de déterminer quelles informations de sa vie privée demeureront confidentielles et quelles autres il divulguera. Ainsi, un individu pourra librement décider de révéler qu'il est homosexuel à un futur employeur ou à un futur locateur. Il est aussi libre de ne pas en faire état. Le respect de la vie privée, qu'énonce l'article 5 de la Charte, protège les individus contre toute ingérence dans l'exercice de ce droit. » (affaire Michaud précitée).

Enfin, selon les circonstances, les droits à l'intégrité (physique et psychologique) ou à la sûreté, garanti par l'article 1 de la Charte, pourront être compromis par des actes violents ou des menaces sérieuses.

Dans tous les cas, lorsqu'une personne est victime d'une atteinte à ses droits garantis en raison de son homosexualité réelle ou présumée, il y a discrimination interdite par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Comme la Charte reconnaît à toute personne le droit à l'instruction publique gratuite et le droit d'obtenir, sans discrimination, les services ordinairement offerts au public (comme les services d'éducation), il s'ensuit que les jeunes gais et lesbiennes ont le droit d'exiger un environnement scolaire exempt de harcèlement et de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Quelles sont donc les responsabilités de chacun à l'égard de ces exigences de non discrimination ?

L'école : un milieu particulier

Les tribunaux ont été amenés à reconnaître que l'école secondaire constitue un milieu tout à fait particulier en regard des questions liées au respect des droits de la personne. En raison de l'âge et de la vulnérabilité de sa clientèle et de son mandat d'éducation, le respect des droits fondamentaux en milieu scolaire devient un enjeu important. Ainsi la Cour suprême précise :

« Une école est un centre de communication de toute une gamme de valeurs et d'aspirations sociales. Par l'entremise de l'éducation, elle définit, dans une large mesure, les valeurs qui transcendent la société. Lieu d'échange d'idées, l'école doit reposer sur des principes de tolérance et d'impartialité de sorte que toutes les personnes qui se trouvent en milieu scolaire se sentent également libres de participer (...). Le conseil scolaire a l'obligation de maintenir un milieu scolaire positif pour toutes les personnes qu'elle sert. »
(Ross)

La Cour suprême a également précisé le rôle important des enseignants à cet égard :

« Notre Cour a reconnu que les enseignants servent d'intermédiaires pour transmettre des valeurs. Il est évident que le caractère pluraliste de la société et l'ampleur de la diversité au Canada sont des éléments importants dont les futurs enseignants doivent prendre conscience parce qu'ils caractérisent la société dans laquelle ils seront appelés à travailler et expliquent pourquoi il est nécessaire pour eux de respecter et de promouvoir les droits des minorités (...) Les écoles sont censées développer le civisme, former des citoyens responsables et offrir un enseignement dans un milieu où les préjugés, le parti pris et l'intolérance n'existent pas. » (Trinity College)

Il est intéressant de noter qu'au Québec, cette responsabilité des enseignants est même encadrée par une obligation légale. Ainsi, l'article 22, alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3) précise que :

« Il est du devoir de l'enseignant :

3^e de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne; »

Cette obligation ne vise pas que les enseignants et pourrait s'étendre à d'autres intervenants, incluant les membres de la direction de l'école. Dans un arrêt portant sur les pouvoirs de fouille des autorités scolaires sur les étudiants du secondaire, la Cour suprême rappelle ce principe :

« (...) les écoles ont l'obligation d'inculquer à leurs élèves le respect des droits constitutionnels de tous les membres de la société. L'apprentissage du respect de ces droits est essentiel à notre société démocratique et devrait faire partie de l'éducation de tous les élèves. C'est par l'exemple que ces valeurs se transmettent le mieux, et elles peuvent être minées si les personnes en autorité font fi des droits des élèves. »
(R. c. M.R.M.)

On le voit, les énoncés de principe émanant du plus haut tribunal canadien en faveur du respect de droits fondamentaux des élèves du secondaire sont clairs et sans équivoque. Nous verrons maintenant comment ces principes pourraient être appliqués quand de jeunes gais et lesbiennes vivent des situations de discrimination ou de harcèlement à l'école.

Le rôle de modèle des enseignants

Il est clair qu'une responsabilité particulière est attribuée aux enseignants en raison du fait que la société a des attentes très élevées à leur égard et qu'ils représentent, en quelque sorte, un modèle pour leurs élèves. Fait important à noter, ce rôle de modèle ne cesse pas à la sortie de la classe, si bien que la conduite personnelle de l'enseignant, à l'extérieur de la classe pourrait être considérée.

Ainsi, dans le cas d'un enseignant qui exprimait publiquement et de façon répétée, en dehors de la classe, des commentaires antisémites, la Cour suprême déclare ceci :

« Bien que les activités des enseignants à l'extérieur de la classe ne semblent pas influencer directement sur leur capacité d'enseigner, elles peuvent entrer en conflit avec les valeurs perpétuées par le système d'éducation.

(...)

En raison de la position qu'il y occupe, il (l'enseignant) n'est pas en mesure de choisir le chapeau qu'il portera et dans quelle occasion (...) ce chapeau d'enseignant, il ne l'enlève donc pas nécessairement à la sortie de l'école et, pour certains, il continue à le porter même après les heures de travail (...) c'est en raison de cette position de confiance et d'influence que nous exigeons de l'enseignant qu'il se conforme à des normes élevées au travail comme à l'extérieur du travail. (...) Lorsque « l'empoisonnement » d'un milieu scolaire est imputable au comportement d'un enseignant après les heures de travail, et qu'il est susceptible d'entraîner une perte correspondante de confiance dans l'enseignant et dans l'ensemble du système, ce comportement après le travail devient pertinent » (Ross).

Ainsi, tout en reconnaissant à l'enseignant sa propre liberté d'opinion et d'expression, sa participation à des activités externes à l'école, à caractère homophobe, dans la mesure où elle est susceptible d'empoisonner le milieu scolaire, pourrait être prise en considération et obliger, éventuellement, les autorités scolaires à réagir.

De même, la Cour d'appel a reconnu la responsabilité d'un professeur d'un collège privé d'informatique qui avait harcelé sexuellement une étudiante majeure (Hebachi). La Cour d'appel mentionne, au passage, la particularité du rapport professeur/employé. La Commission a également fait enquête, dans un dossier où le plaignant alléguait qu'un professeur de cégep avait tenu, en classe, des propos méprisants et déplacés à l'égard des autochtones. Dans ce dossier, les parties ont toutefois conclu un règlement. Fait à noter, le Cégep s'engageait à recevoir, pour son personnel et sa clientèle, des sessions de sensibilisation sur les réalités autochtones dispensées par la Commission. Voilà une mesure de réparation qui apparaît intéressante dans des cas semblables. Ces deux exemples pourraient, à mon avis, servir d'analogies dans le cas de propos homophobes ou harcelant de la part de professeurs.

Mais la responsabilité des professeurs (et de l'ensemble des intervenants scolaires) va évidemment beaucoup plus loin que de s'abstenir de faire de la discrimination ! Il existe une obligation de réagir adéquatement lorsque les intervenants scolaires sont témoins de propos ou de conduites discriminatoires ou harcelantes.

L'obligation d'agir des autorités scolaires

À cet égard, la jurisprudence québécoise nous offre un cas intéressant à analyser. Dans l'affaire *Kafé*, le Tribunal des droits de la personne était appelé à apprécier la responsabilité d'une commission scolaire pour le harcèlement raciste causé par des élèves du secondaire à un de leur professeur.

Soulignons d'abord l'article 1460 du *Code civil* du Québec qui doit être considéré pour évaluer la responsabilité d'une institution d'enseignement pour les actes des élèves mineurs qui la fréquente :

« La personne qui, sans être titulaire de l'autorité parentale, se voit confier, par délégation ou autrement, la garde, la surveillance ou l'éducation d'un mineur est tenue de la même manière que le titulaire de l'autorité parentale, de réparer le préjudice causé par le fait ou la faute du mineur.

Toutefois, elle n'y est tenue, lorsqu'elle agit gratuitement ou moyennant une récompense, que s'il est prouvé qu'elle a commis une faute.»

On le voit, en vertu des règles de responsabilité civile, on devrait prouver qu'une faute a été commise afin de tenir l'autorité scolaire responsable des actes des élèves mineurs. Il s'agit donc d'apprécier, dans chaque cas, la réponse qu'apportera l'institution d'enseignement lorsqu'un cas de harcèlement ou de discrimination sera portée à son attention. Soit dit en passant, il appartiendra souvent à la victime (ou à ses parents) de dénoncer une telle situation à moins que l'on soit en mesure de prouver que des intervenants scolaires (professeurs ou autres) étaient au courant du harcèlement et ont négligé de réagir.

L'article 1460 du Code civil du Québec, quoique pertinent à l'analyse, ne doit pas occulter le fait que l'école a, comme nous l'avons vu, une obligation d'assurer, à tous ses élèves, un milieu éducatif exempt de discrimination ou de harcèlement. Pour apprécier l'étendue de cette obligation, vous me permettrez de citer de larges extraits du jugement du Tribunal des droits de la personne dans l'affaire Kafé. Le raisonnement tenu à l'égard de la discrimination raciale est, quant à moi, tout à fait applicable à un cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle :

« S'il existe un milieu où il faut assumer l'éducation des personnes qui y vivent, c'est bien celui de l'école. Afin de prévenir la discrimination et le harcèlement racial notamment, les enseignants et les divers intervenants des commissions scolaires doivent informer les étudiants sur les droits et libertés de la personne et, en plus, ils doivent tout mettre en œuvre pour que leur école ne permette, sous aucune considération, le déploiement d'attitudes, de paroles ou de gestes discriminatoires.

(...)

En n'indiquant pas clairement le refus catégorique des préjugés sociaux pouvant mener à des comportements discriminatoires et à du harcèlement racial, les autorités de l'école leur laissaient en quelque sorte le champ libre. Or, une classe d'élèves peut devenir un réservoir de préjugés, de comportements discriminatoires et même de harcèlement racial, se révélant lorsqu'ils trouvent des conditions favorables à leur développement. Les autorités de l'école avaient donc le devoir d'affirmer clairement aux enseignants et aux élèves que les manifestations de discrimination, de harcèlement racial étaient à tous égards inacceptables. Ne pas le faire comportait le trop grand risque de légitimer ce qui évidemment ne peut l'être.

Soyons clair : si la commission scolaire ne peut, de manière absolue, empêcher toute manifestation d'attitudes, paroles ou gestes à connotation discriminatoire, elle contrôle cependant la réponse qu'elle doit apporter à ces actes. Elle a donc le devoir, à partir de la connaissance qu'elle a de son milieu, de répondre adéquatement, c'est-à-dire en fonction de la gravité des gestes posés et de la personnalité de celui qui en est la victime, lui indiquant alors clairement que pareil comportement est inacceptable.

La simple existence d'une politique contre le harcèlement et la discrimination, comme le rappellent les tribunaux, n'est pas en soi suffisante pour répondre adéquatement au harcèlement (...)

(...) toute réponse ne suffit pas en elle-même à exonérer l'autorité responsable et qu'à ce titre une réprimande verbale n'est pas nécessairement le remède approprié. »

On le voit, le Tribunal fixe des balises relativement claires quant à l'étendue de l'obligation des autorités scolaires. Dans la préparation de cet exposé, j'avais l'intention d'arrêter ici mon analyse en déplorant que la jurisprudence ne nous fournisse pas d'exemples précis de harcèlement homophobe entre élèves au secondaire.

L'affaire Jubran

Or, ironie du sort, le 8 avril 2002, le *Human Rights Tribunal* de Colombie-Britannique rendait une décision dans l'affaire *Azmi Jubran c. Board of Trustees, School District No 44 (North Vancouver)*. Dans ce dossier, un ex-élève d'une école secondaire poursuivait les autorités scolaires les tenant responsables du harcèlement féroce dont il avait été la victime pendant près de cinq ans. Le plaignant, qui ne s'identifie pas comme homosexuel, a eu à endurer pendant toute cette période des insultes comme « geek », « loser », mais aussi « faggot », « queer », « homo » et bien sûr « gay » (que les adolescents, dans un style que nous reconnaissons bien, ont contracté en créant le terme « GA »). À titre anecdotique, et de façon non limitative, monsieur Jubran a aussi été la cible du tir de plusieurs matériaux (bouts de bois, vis, papiers, etc.) on lui a brûlé sa chemise en classe (alors qu'il l'avait sur le dos) et, au cours d'un voyage de classe, des camarades ont uriné sur sa tente pendant qu'il dormait. Vous voyez un peu le portrait.

La décision est intéressante à plus d'un titre. D'abord, en défense, on prétendait que le harcèlement n'était pas discriminatoire puisque personne ne croyait vraiment que monsieur Jubran était homosexuel. L'utilisation du terme « gay » était en fait une insulte générique qui faisait partie du vocabulaire courant parmi les élèves. Certains ont même prétendu que ces mots pouvaient être utilisés comme une marque de tendresse (comme dans l'expression, utilisée entre amis, *What's up, homo !*). À ce sujet, le Tribunal remet les

pendules à l'heure : même en acceptant que les insultes ne réfèrent pas à l'orientation sexuelle de monsieur Jubran, il n'en reste pas moins que les termes comme « gay » étaient utilisés négativement. Ce faisant, cela contribuait à renforcer des préjugés négatifs envers les homosexuels en général, constituant du même coup, de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle.

De même, une lecture attentive de la décision montre que les autorités scolaires ont réagi de façon assez vigoureuse à tous et chacun des épisodes de harcèlement : rappel clair qu'un tel comportement était inacceptable, rencontre avec l'élève concerné, suspension en cas de récidive, discussions avec les parents des élèves auteurs de la discrimination. L'école a même, dans une certaine mesure, été proactive en organisant des rencontres avec la direction et monsieur Jubran et ses parents pour s'assurer de bien répondre à la situation.

Or, ce qui est intéressant (et désolant à la fois), c'est de constater qu'en dépit de ces efforts importants de la direction, la situation ne s'améliorait pas pour monsieur Jubran puisque de nouveaux élèves, non impliqués auparavant, entraient constamment dans le jeu du harcèlement et de l'intimidation. En fait, on a presque l'impression d'un jeu de groupe cruel puisque l'élève, pour la première offense, était simplement avisé par la direction (la suspension étant réservée pour une récidive) de sorte que plusieurs « étiraient l'élastique ».

Bref, la réaction vigoureuse de l'école n'apportait pas les résultats escomptés. Le Tribunal reproche, en quelque sorte, aux autorités scolaires de ne pas avoir changé de stratégie après s'être rendu compte que celle appliquée ne réglait pas le problème. Le Tribunal examine l'organisation de l'école (en terme de présence de surveillants), la formation des intervenants, etc. Elle conclut que l'école n'a pas fait appel à des ressources externes spécialisées pour l'aider à résoudre la situation et n'a pas abordé le problème de l'homophobie de façon générale avec l'ensemble des étudiants. Le Tribunal conclut ainsi :

« (...) the School Board did nothing to address the issue of homophobia or homophobic harassment with the student generally, nor did it implement a program designed to adress that issue. (...) I find that the administration had inadequate tools to work with, and insufficient training and education to deal with the harassment. The School Board did not seek assistance from those with particular expertise in the field of harassment, homophobic or otherwise (...) »

En conséquence de ces manquements, le Tribunal retient la responsabilité des autorités scolaires et condamne le Board of Trustees à verser à monsieur Jubran la somme de 4 000 \$ à titre de dommages moraux. Il faut remarquer, je crois, la responsabilité très importante reconnue dans cette décision aux autorités scolaires. Au-delà de la réaction aux événements sur une base individuelle et disciplinaire, on exige de l'école une réponse plus générale à l'égard de l'homophobie ambiante et on lui reproche de ne pas avoir fait appel à des ressources extérieures spécialisées pour tenter de régler la situation.

Bien qu'exigeant, ce standard s'accorde avec la responsabilité générale reconnue aux autorités scolaires par la Cour suprême dans l'affaire Ross : « *le conseil scolaire a l'obligation de maintenir un milieu scolaire positif pour toutes les personnes qu'elle sert.* »

Une réserve à apprécier : permettre un véritable débat

Je terminerais par une mise en garde contre une approche tatillonne des protections contenues dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Particulièrement dans un contexte d'éducation, il me paraît essentiel d'aménager un espace où il est possible de parler ouvertement des questions liées à la diversité sexuelle. Cette discussion, tenue avec des adolescents, devrait être l'occasion d'exprimer les préjugés à l'égard de l'homosexualité dans le but, évidemment, de les confronter avec la réalité. La Charte reconnaît également les libertés d'opinion et d'expression des élèves. Toute expression d'un malaise face à l'homosexualité, bien compréhensible à l'adolescence, ne devient pas

pour autant une manifestation d'homophobie qui doit appeler une intervention disciplinaire ou répressive. À faire trop de zèle, on risque d'empêcher le débat sur ces questions importantes et de faire perdre, à plusieurs jeunes, l'occasion de faire évoluer leur pensée.

Comme le rappelait avec justesse la Cour d'appel du Québec dans l'affaire *Habachi* :

« La présence d'une protection législative contre des abus qui, sans aucun doute, méritent sanction ne doit pas être banalisée et, pour autant, empêcher les contacts sociaux tolérables et courants. Le rôle de la loi n'est pas de réprimer le mauvais goût, mais seulement les conduites socialement intolérables. Elle ne doit pas non plus empêcher les gens de discuter sur les motifs mêmes de discrimination potentielle comme les opinions politiques, la couleur, l'orientation sexuelle ou le sexe pour ne prendre que quelques exemples. Tout est question de fait et de jugement, » (Habachi)

C'est la responsabilité des professeurs et des autres intervenants scolaires de juger, à chaque événement, de la réponse qu'il convient d'y apporter. Passer outre, confronter l'élève qui vient de faire un commentaire, lui faire remarquer qu'il exprime un préjugé, l'aviser qu'il tient des propos inacceptables et, au besoin, le discipliner. *« Tout est question de fait et de jugement »*.

Lourde responsabilité, en effet. Mais que les enseignants et l'ensemble du système scolaire assument déjà adéquatement, la plupart du temps, à l'égard du sexisme et du racisme. Il ne devrait pas y avoir de double standard à l'égard de l'homophobie : c'est une question de justice et d'égalité pour nos élèves gays et lesbiennes qui veulent simplement être traités comme les autres, ni plus ni moins.

SYNTHÈSE DES ATELIERS

M^e Marc-André Dowd, Conseiller juridique

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Les participants aux ateliers proviennent de divers milieux. Majoritairement, ils œuvrent en milieu scolaire comme professeurs ou professionnels non enseignants. Des intervenants du milieu de la santé publique sont également représentés, de même que certains jeunes (niveau secondaire et CÉGEP). Les participants déplorent la quasi-absence de représentants de directions d'école et du ministère de l'Éducation. De même, une plus grande présence d'élèves aurait été appréciée.

Le jeu théâtral présenté sert d'amorce aux discussions. Les participants reconnaissent le réalisme des situations dénoncées dans le scénario et concluent qu'il n'y a pas beaucoup d'évolution entre autrefois et maintenant sur ces questions. La question de l'homosexualité demeure un des derniers tabous du milieu scolaire.

La méconnaissance des réalités homosexuelles est un élément qui influence grandement les mauvaises décisions et la réticence marquée à intervenir sur le sujet. On dénonce la « *loi du silence* » en ce qui concerne les actes homophobes à l'école et qui incite à se fermer les yeux et à se dégager de ses responsabilités. L'absence de matériel pédagogique et d'outils de référence pertinents et intéressants constitue également un frein à l'intervention.

Certains intervenants du milieu scolaire confondent la lutte à l'homophobie et la « *promotion* » de l'homosexualité, ce qui engendre des résistances et des craintes tant chez les intervenants que chez les parents. D'autres ne retiennent que l'aspect « sexuel » et ne comprennent pas que la dimension affective est aussi présente chez les gais et lesbiennes.

On souligne que l'intervention à la suite de propos homophobes est laissée à l'appréciation du professeur qui n'a pas nécessairement le soutien de l'administration. Pourtant, le rôle de la direction est essentiel : c'est souvent elle qui « *ouvre ou ferme les portes de l'école* » aux intervenants externes.

Lorsque le professeur ou la direction décide d'agir, on note que l'intervention limitée aux acteurs (victime/harceleur) comporte des limites et des risques d'étiquetages qui se combinent avec la peur déjà vécue. Une démarche plus large d'intervention est préconisée. Elle est même nécessaire après une agression ou un événement marquant : il faut « *débriefer* » avec l'ensemble de la classe sur ce qui vient de se produire. Une intervention plus organisée, avec l'aide de ressources externes, est quelquefois nécessaire.

Une idée maîtresse fait consensus : « *On n'apprend pas dans la peur* ». Dès lors, c'est par le biais d'une démarche d'éducation et de formation que les mentalités évolueront.

Dans un premier temps, il est important « *d'accueillir le malaise* » qui entoure les questions liées aux réalités des jeunes gais et lesbiennes. Il faut donner la possibilité d'exprimer les peurs, les clichés et les préjugés pour ensuite être en mesure de démontrer qu'ils ne sont pas fondés. Il faut donc prendre le temps de défaire les mécanismes de défense qui surgissent lorsque la question de l'orientation sexuelle est discutée. Pour cela, il faut créer des espaces propices à « *libérer la parole* ».

On souligne qu'il est important de mettre en évidence les conséquences des comportements homophobes sur les victimes. Bref, mettre un visage humain sur ces réalités. Notons, à cet égard, la réussite de la campagne publicitaire « *Permettez-moi d'être heureux, heureuse* » de la Fondation Émergence. Le rôle des ami(e)s hétérosexuels, des frères et des sœurs des jeunes gais et lesbiennes est très important à titre de « *modèle* » d'ouverture pour les autres jeunes hétérosexuels.

Dans les ateliers on a aussi insisté sur l'importance d'impliquer les parents comme premiers éducateurs et décideurs. Il est suggéré de saisir le conseil d'établissement des questions liées à l'homophobie et, plus largement, aux besoins des étudiants gais et lesbiennes.

On remarque que des ressources déjà existantes pourraient permettre aux intervenants d'aborder le sujet avec les étudiants et les membres du personnel. On cite comme exemple l'atelier « *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité* » disponible auprès des Régies régionales de la santé et des services sociaux. La Direction de l'éducation et de la coopération de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse offre également des sessions de formation sur l'homophobie en milieu scolaire.

En fait, il apparaît primordial de favoriser la formation et l'acquisition de connaissances sur les réalités vécues par les jeunes gais et lesbiennes. Cette formation devrait viser tous les acteurs du milieu scolaire : membres de la direction, professeurs, professionnels non enseignants, employés de soutien, parents et, bien sûr, les élèves. On devrait mettre à profit les expériences et le vécu de chacun et chacune en encourageant les témoignages qui se rapportent à ces réalités. Certains participants précisent qu'il faut intervenir tôt, même dès le primaire. D'autres participants se disent d'avis qu'il est préférable d'attendre le début du secondaire pour débattre de ces questions. Des participantes rappellent l'importance de ne pas négliger les réalités particulières vécues par les lesbiennes qui sont souvent occultées par celles des gais.

L'importance des modèles revient constamment. En ce sens, tous peuvent devenir des modèles en parlant positivement de l'homosexualité. Il ne faut pas faire porter le poids de la sensibilisation uniquement sur les épaules des membres du personnel scolaire qui sont gais ou lesbiennes. L'exemple des campagnes de lutte contre le sexisme et le racisme, où tous les intervenants scolaires s'engagent, est mentionné.

Pour maximiser les chances de succès, il faudrait intervenir à la source, soit dans la formation des maîtres à l'université. La sensibilisation aux réalités vécues par les gais et lesbiennes devrait faire partie de la formation initiale des professeurs. De la même façon, le matériel pédagogique disponible devrait refléter plus adéquatement la diversité sexuelle présente dans notre société. Les professeurs ont une responsabilité importante : développer ou garder un langage respectueux et adéquat qui évite les préjugés (ex : ne pas traiter les élèves de « *moumounes* »).

Quelquefois, la sensibilisation n'est pas suffisante. C'est pourquoi il est important de faire connaître aux autorités scolaires leurs responsabilités légales en ce qui concerne la lutte contre l'homophobie. Les directions d'école doivent comprendre qu'elle ne peuvent, selon la loi, fermer les yeux devant des actes homophobes. Des gestes concrets sont appréciés : l'inscription, dans le projet éducatif, des valeurs de tolérance et d'acceptation à l'égard des différences, y compris l'orientation sexuelle ou, encore, la mise sur pied de programmes avec le personnel de l'école intéressé à aider les jeunes homosexuels ou les élèves en questionnement sur leur orientation sexuelle (on cite, à cet effet, le projet Main forte du Cégep de Chicoutimi).

Bref, il ressort des discussions que la lutte à l'homophobie est une responsabilité collective : chacun et chacune a sa part à faire pour contrer le problème. Pour réduire les préjugés, il est nécessaire de s'attaquer à la source du problème auprès de tous. Le milieu scolaire doit lancer un message clair d'inclusion et d'acceptation des différences. La *Charte des droits et libertés de la personne* nous fournit le cadre sur lequel doit se bâtir ce message.

PROJETS ET ACTIONS DU MILIEU

M. Robert Morin, président

Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement

Aujourd'hui, je me sens un peu comme si je retournais en arrière ; comme si je revivais le passé. En écoutant la pièce de théâtre, je revoyais mes années d'études au collège. Il n'était pas question alors de droits de la personne. Je me souviens d'un confrère différent avec des manières un peu « efféminées » qui a dû subir, pendant plusieurs années, nos remarques malicieuses et méchantes, notre harcèlement, tout cela en gardant le silence. Est-ce donc dire que les jeunes à l'école n'ont pas tellement changé ?

J'entendais aussi tout à l'heure quelqu'un dire qu'il y avait de trop nombreux suicides chez les jeunes, comme s'il y avait une norme acceptable. Un seul suicide, c'est déjà trop ! Quel rôle le milieu scolaire peut-il jouer face au harcèlement chez les jeunes en quête d'une identité sexuelle, au niveau de la prévention ? Il est difficile, pour le milieu scolaire, de s'ouvrir davantage, compte tenu du nombre de spécialistes qui veulent avoir accès à cette clientèle captive que représentent nos jeunes.

Comme directeur d'établissement, je place la problématique reliée à l'homosexualité et à l'homophobie avec toutes les autres formes de harcèlement engendrées par des questions de race, de couleur, de religion, de handicaps physiques ou intellectuels, d'apparence... que vivent nos jeunes.

Non ! Ces situations ne sont pas acceptables et ne doivent pas être tolérées en milieu d'éducation ; pas plus que dans n'importe quel milieu. Mais chaque jour, des dizaines de jeunes, pour toutes sortes de raisons, vivent ces situations sous la loi du silence. Ces jeunes qui sont très malheureux craignent d'en parler et parfois, devant une pression trop forte des pairs, quittent le milieu scolaire ou posent des gestes plus dramatiques comme le suicide, pour ne plus avoir à vivre ces situations.

Pour de nombreux adultes dans notre société québécoise, il revient à l'école de régler ces problèmes, il revient à l'école de donner tous les services de prévention, c'est un peu le retour à l'école « fourre-tout ». Que ce soit pour la couleur des cheveux, les devoirs non faits, les jeunes victimes de violence, le « body piercing », l'anorexie, le harcèlement... tout cela fait partie du lot quotidien de problèmes vécus et solutionnés dans les écoles.

L'école, par sa mission, a une responsabilité face à la jeunesse qu'on lui confie. Cependant, cette responsabilité est toujours en relation avec les ressources humaines et les budgets qu'on lui donne. Durant les dernières années, plusieurs dossiers sont venus changer le vécu dans nos milieux : coupures dans le personnel, diminution des budgets, alourdissement des clientèles, reddition de comptes, réussite éducative des jeunes, services de garde... tout cela avec le même personnel ou souvent avec un personnel moindre.

La mission que le Gouvernement du Québec a confiée aux écoles : « instruire, éduquer et socialiser » ouvre un champ d'activités très vaste et permet de croire que l'école peut s'occuper de tout. Elle peut jouer un rôle de prévention, un rôle d'information auprès des parents, du personnel et des jeunes, un rôle de formation au niveau du développement, de l'écoute et de la prévention, tant pour le personnel que pour les élèves.

Pour être capable de bien jouer son rôle dans ce dossier, le milieu scolaire a besoin d'aide au niveau des personnes-ressources pour former son personnel, pour développer des dossiers pédagogiques et d'information afin de sensibiliser et mobiliser les élèves.

Que l'école québécoise doive voir à ce que le harcèlement, sous toutes ses formes, cesse, OUI ! mais elle ne peut le faire seule. Elle a besoin du support de la communauté, du ministère, des ordres professionnels, de la commission scolaire, de la commission des droits de la personne, des parents, pour l'aider à mettre de l'avant des programmes, pour créer des dossiers, pour informer et former adéquatement le personnel.

Malgré toute notre bonne volonté, malgré notre prise de conscience de la nature du problème et de la gravité face à ce que certains jeunes vivent, les directions d'établissement aimeraient en faire plus mais sont obligées de constater que les ressources et les moyens manquent. La diminution du personnel professionnel, allant dans certains cas jusqu'à 20 % du personnel, a des conséquences dramatiques au niveau des services aux jeunes. La diminution à la fois du nombre de professionnels des C.L.S.C. et du temps qu'ils passent à l'école ainsi que la poursuite d'objectifs parfois très différents privent les jeunes de la présence d'un personnel essentiel à leur mieux-être et pour leur assurer des services de qualité. Le manque de sensibilisation, pour ne pas dire l'inconscience, de certains adultes : parents, personnel à l'école, membres de la communauté, a des conséquences sérieuses au niveau du harcèlement qui se vit dans nos milieux et de sa banalisation.

Le recours à des moyens de fortune dans certains milieux comme la création de groupes de pairs aidants assure une écoute et un dépistage mais ces actions ne donnent pas nécessairement plus de services professionnels pour aider les jeunes qui sont dépistés.

Les approches trop morcelées et très spécialisées des différents partenaires de l'école ne permettent pas d'avoir une vision globale et une mobilisation de tous les agents et des parents au niveau d'un objectif commun.

La faible participation des parents, des élèves et du personnel de l'école aux activités d'information et de formation sur les problèmes reliés au harcèlement ne nous permet pas de sensibiliser adéquatement le milieu.

À ce stade-ci, on peut se questionner sur les actions prioritaires que les écoles du Québec devraient favoriser pour contrer le harcèlement, la violence envers les jeunes qui sont à la recherche de leur identité sexuelle. Nous croyons que l'école doit favoriser le prolongement des valeurs contenues dans le projet éducatif dans tous ses cours, toutes ses activités et

que la dénonciation du harcèlement sous toutes ses formes doit faire partie de son projet éducatif.

Nous croyons que l'école doit aider les jeunes à développer des habiletés personnelles et sociales, comme l'estime de soi, la communication, la résolution de problèmes, pour leur permettre de faire face au stress, aux ruptures, aux problèmes reliés à la recherche de leur identité.

Nous croyons que l'équipe-école, c'est-à-dire le conseil d'établissement, le conseil des enseignants, l'OPP, le personnel, doit décrier haut et fort, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le harcèlement fait aux jeunes, sous toutes ses formes.

Nous pensons que l'école, reflet de la société qui l'entoure, doit offrir à ses jeunes des modèles masculins et féminins d'orientations sexuelles différentes qui serviront de différentiel pour aider ces jeunes dans leur cheminement personnel.

Nous croyons que l'école doit adopter une stratégie qui respecte les milieux mais que, dans son plan d'action, elle ne passe pas sous silence les problématiques reliées à la recherche de l'identité sexuelle des jeunes, la violence, le harcèlement.

Nous croyons que l'école doit sensibiliser le milieu à cette problématique et l'aider à cheminer au niveau de la relation d'aide, au niveau de la relation humaine et au niveau de l'acceptation de cette situation.

Chacun peut se donner bonne conscience en prononçant quelques conférences, en organisant quelques ateliers de formation, en publiant quelques numéros de téléphone et en laissant quelques dépliants sur une table; mais tant qu'il n'y aura pas une volonté de société pour faire cesser le harcèlement, tant qu'il n'y aura pas de ressources et de budgets adéquats pour informer et former le milieu, le harcèlement sexuel demeurera une

problématique qui concernera toujours les autres. Nous continuerons toujours de croire, de façon crédule, qu'il n'y a pas, dans le milieu scolaire, de problème de harcèlement envers des jeunes qui sont différents et qui sont à la recherche de leur identité propre.

JEUNES GAIS ET LESBIENNES, QUELS DROITS ET LIBERTÉS À L'ÉCOLE ?

Mme Monique Richard, présidente
Centrale des syndicats du Québec

Je suis particulièrement heureuse d'être participante à ce forum car, à la Centrale des syndicats du Québec, nous accordons une grande importance aux réalités des gais et lesbiennes. Cela est vrai tant pour les jeunes avec lesquels nous travaillons tous les jours, que pour nos membres qui vivent personnellement cette réalité ou qui ont à faire face et à gérer des situations mettant en cause des jeunes dans leur classe, leur centre jeunesse ou ailleurs. Nous pouvons tous rationaliser, théoriser sur le sujet. Mais, nous sommes convaincus à la Centrale que nous pourrions vraiment changer les choses par un engagement qui prend appui sur ce que nous ressentons, sur ce qui nous touche. L'événement d'aujourd'hui est donc très important en ce sens. Merci de l'avoir réalisé.

Nous avons à la Centrale six comités permanents, dont les membres sont élus démocratiquement. Certains de ces comités sont aussi évidents pour une organisation syndicale que le comité de santé et sécurité du travail ou le comité des femmes. Mais depuis le Congrès CSQ 2000, nous avons nommé un comité des droits des gais et lesbiennes. À sa création, le comité ne partait pas de rien. En effet, il existait déjà un comité consultatif auprès du Conseil exécutif. Notre travail a donc été de structurer ce nouveau comité, d'intervenir auprès des instances de la Centrale et, à l'extérieur, d'intervenir sur des questions spécifiques à la réalité des gais et lesbiennes, comme nous l'avons fait en février dernier sur l'avant-projet de loi sur l'union civile des personnes de même sexe. L'existence même de ce comité a d'ailleurs permis de libérer la parole des gais et lesbiennes lors de nos instances. Nous avons aussi développé un plan d'action pour la durée d'un premier mandat, soit jusqu'en 2003.

Je ne vous cacherai pas que si vous vous attardez à ce plan d'action, vous constaterez qu'il vise en bonne partie à agir auprès de nos membres qui sont la clé essentielle d'une

ouverture aux jeunes. Ainsi, le comité remplira un rôle de réflexion, d'analyse, d'intervention et de représentation pour que les préoccupations et les propositions des membres gais et lesbiennes soient intégrées aux orientations et aux pratiques de la CSQ et de ses organismes affiliés. À cela, le comité a aussi le mandat d'élaborer des collaborations externes, comme celle que nous avons établie avec le Forum des gais et lesbiennes d'aujourd'hui par exemple, et d'effectuer des représentations politiques, comme notre intervention en commission parlementaire sur l'union civile des personnes de même sexe.

Ce besoin pour le comité de mettre une majeure sur son implication à l'intérieur de la Centrale s'explique aisément par le travail qui doit être fait pour nos membres face à nos membres, ce que nous avons fait notamment par la production d'un vidéo « Silence s'il-vous-plaît ». Et c'est là où nous rejoignons la préoccupation du présent Forum. Car notre intention n'est pas que de travailler à faire reconnaître les droits des gais et lesbiennes dans les conventions collectives par exemple. D'ailleurs, une convention collective ne changera jamais les attitudes et les comportements. C'est un moyen d'y arriver. Nous voulons aussi travailler sur la défense de ces droits pour que la société d'aujourd'hui et de demain s'ouvre encore plus concrètement aux personnes homosexuelles. Cela nous amènera donc, entre autres, à faire inscrire le volet des droits des gais et lesbiennes à l'intérieur de la réforme du curriculum et dans le cours « Histoire et éducation à la citoyenneté », car la connaissance de ces droits est primordiale.

Reconnaître l'homophobie, agir pour la contrer

À la CSQ, nous menons, en collaboration avec la Fondation Docteur Phillipe-Pinel, une campagne triennale de sensibilisation et de prévention sur la violence. Nous en sommes à la dernière année de cette campagne dont l'un des principaux objectifs est de donner à nos affiliés et à nos membres des instruments afin qu'ils développent des stratégies de prévention et d'intervention face à la violence. Incidemment, notre récente recherche sur le

harcèlement psychologique au travail, effectuée par M. Angelo Soarès de l'UQAM, fait partie de ces outils.

Dans le cadre des travaux de la campagne, la question a été clairement posée : pourquoi faut-il se préoccuper de l'homophobie en milieu scolaire ? Première constatation : aucune étude exhaustive n'existe sur ce sujet au Québec. Pourtant, il s'agit d'un problème auquel sont confrontés quotidiennement bon nombre de jeunes, de membres du personnel des centres jeunesse.

Au cours de la journée, plusieurs raisons ont été mentionnées pour répondre au pourquoi de la question que je formulais. Mais comment agir et sur quelles bases ? Le comité des droits des gais et lesbiennes de la Centrale a suggéré plusieurs éléments de réflexion qui font encore partie des travaux de la campagne sur la violence.

Vous le savez, la violence homophobe en milieu scolaire revêt plusieurs formes dont les principales sont : la violence psychologique, l'étiquetage, le harcèlement et les agressions. Cette violence homophobe est dirigée la plupart du temps vers des jeunes qui se questionnent sur leur orientation sexuelle, des jeunes qui s'affirment comme gais, lesbiennes ou bisexuels, ou plus généralement encore, vers des jeunes qui, par leur attitude, leur comportement ou leur tenue vestimentaire, dérogent des normes traditionnellement associées à la féminité et à la virilité. Ainsi, cette violence ne concerne pas uniquement les jeunes d'orientation homosexuelle, mais aussi les jeunes non conformistes. De plus, les actes sont perpétrés le plus souvent, mais pas uniquement, par les garçons, et ce, dès le deuxième cycle du primaire. Les témoignages des jeunes gais et lesbiennes nous indiquent de plus que la fréquence de ces actes et leur brutalité s'intensifient au cours des cycles du secondaire. Comme l'a déjà dit M. Michel Dorais de l'Université Laval, l'école est un lieu d'apprentissage et donc aussi un lieu d'apprentissage du mépris de soi et du mépris par les autres.

Ce court portrait étant établi, ajoutons que la majorité des jeunes ne viennent pas consulter un professionnel ou une enseignante pour des questions relatives à leur orientation sexuelle ou à leur sexualité. Il nous semble donc extrêmement important que l'école fournisse des informations justes et objectives sur la diversité des orientations sexuelles afin de favoriser le plein épanouissement de tous les jeunes. Cela est d'autant plus nécessaire que l'on doit faire le constat d'une rareté des informations concernant l'homosexualité et la bisexualité dans les programmes d'éducation et les manuels scolaires.

Les cours de formation personnelle et sociale (FPS), dispensés de la première à la cinquième année secondaire, ont été offerts pour la dernière fois dans les écoles du Québec durant l'année scolaire 1998-1999. La récente réforme du curriculum a eu pour effet d'éliminer ces cours où l'on présentait un volet d'éducation à la sexualité. Or, dans le cadre de ces cours, il arrivait parfois que certains enseignants traitent de l'homosexualité à la fois comme modèle amoureux et comme expression normale de la sexualité. Dans plusieurs cas cependant, les enseignants se trouvaient démunis ou mal à l'aise de diffuser les informations sur l'homosexualité contenues dans le programme ministériel ou à répondre aux questions et aux réactions parfois vives des élèves ou de leurs parents. Cela n'est pas étonnant en soi si l'on considère le peu de formation reçue par le personnel enseignant à ce chapitre. De plus, il y a une part de responsabilité qui revient à l'équipe école de favoriser une meilleure formation en agissant sur les conseils d'établissement.

Par ailleurs, les jeunes ne peuvent trouver davantage d'informations en consultant la bibliothèque de leur école puisque, là aussi, les ouvrages sur l'homosexualité sont rares ou souvent périmés. La question se pose : combien d'écoles au Québec mettent-elles à la disposition de leurs jeunes des livres sur l'homosexualité, des romans mettant en scène des personnages homosexuels, des livres d'enfants présentant des familles gais ou lesbiennes ? Or, selon nous, ces enseignements et cette documentation pourraient

grandement contribuer à réduire la violence homophobe en milieu scolaire et fournir des réponses adéquates à des jeunes en questionnement.

Les jeunes gais et lesbiennes manquent aussi de modèles en qui ils et elles peuvent se reconnaître, s'identifier et se confier. Il y a pourtant dans toutes les commissions scolaires des professeurs, des professionnels et du personnel de soutien, homosexuels ou hétérosexuels, qui pourraient jouer ce rôle. Là encore, l'équipe école peut assumer une part de responsabilité et créer un soutien collectif aux jeunes et aux enseignants.

Des pistes d'action à développer

À cette courte description que je viens de faire, je crois qu'il faut ajouter les réticences exprimées par certaines directions d'école et certains conseils d'établissement quant à la pertinence d'aborder l'homosexualité à l'école. Pourtant, à cet égard, il faut oser. La prise de parole est importante, car il faut croire à l'effet d'entraînement qui y est associé sans penser que le ciel va nous tomber sur la tête. Les réticences existent également pour inscrire, dans l'agenda scolaire, une ressource communautaire spécialisée dans le soutien aux adolescents qui se questionnent sur leur orientation sexuelle. Il faut donc agir sur ces réticences, notamment par l'information et la sensibilisation.

À nos yeux, plusieurs pistes d'action réalistes sont à développer pour faire de l'école un milieu sécuritaire et épanouissant pour les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels. La CSQ est d'ailleurs porteuse d'un projet de société et d'éducation assis sur une plate-forme d'éducation pour un avenir viable, laquelle prône une société démocratique, pacifique, écologique et solidaire. C'est dans cet esprit, et parce qu'une telle plate-forme prend toute sa portée dans l'action qu'elle génère, que, dans le cadre de la campagne sur la violence, nous avons pointé près d'une douzaine de pistes de solutions. Je vous en mentionne quelques-unes pour alimenter nos discussions :

- promouvoir la formation du personnel de l'éducation aux réalités homosexuelles et aux difficultés rencontrées par les jeunes gais, lesbiennes et bisexuels ;
- adopter des politiques d'établissement visant l'acquisition d'attitudes et de comportements non discriminatoires à l'endroit de l'orientation sexuelle des élèves et des salariés œuvrant dans le secteur de l'éducation ;
- inclure les réalités homosexuelles dans les programmes d'éducation sexuelle et d'éducation civique ainsi que dans nos interventions auprès des jeunes ;
- soutenir les jeunes en questionnement sur leur orientation sexuelle en diffusant de l'information sur l'homosexualité et la bisexualité et en adaptant les services d'aide à leurs besoins ;
- mettre en place les conditions favorables permettant aux enseignants et enseignantes gais et lesbiennes d'être des modèles pour les jeunes, notamment, en mettant en place un support collectif ;
- adopter ces pistes pour les cégeps et les universités.

Vous constatez sur ce dernier point que je rejoins mes propos de départ. En effet, comme Centrale représentant le plus de travailleuses et travailleurs en éducation, nous sommes très conscients du rôle que nous pouvons et voulons jouer auprès de nos membres pour favoriser leur compréhension des réalités gais et lesbiennes. Il ne faut pas perdre de vue que pour le personnel enseignant notamment, mais aussi pour les autres personnels de l'éducation, encore plus que dans d'autres milieux puisqu'ils sont en contact quotidiennement avec les jeunes, les préjugés sont forts. Pour plusieurs personnes dans la société, un enseignant homosexuel est un pédophile, un agresseur sexuel potentiel. Aussi, défendre un homosexuel, c'est que nécessairement tu l'es toi aussi et tu subis la même discrimination. Les préjugés sont forts et les craintes le sont tout autant pour le personnel.

Il nous faut donc activer des pistes de solution, que ce soit les nôtres et d'autres qui émaneront, entre autres, de rencontres comme celle d'aujourd'hui. Ces pistes d'actions bénéficieront non seulement aux jeunes gais, lesbiennes et bisexuels, mais aussi à tous

les élèves. Nous croyons fermement que la diffusion d'informations justes et objectives pourraient en effet leur permettre de démystifier l'homosexualité et de prendre conscience de l'homophobie et de la nécessité d'agir pour la contrer.

C'est à n'en pas douter, travailler à favoriser une meilleure société et prétendre aspirer à un véritable avenir viable pour toutes et tous.

COMMUNICATION À LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

Mme Diane De Courcy, présidente
Commission scolaire de Montréal

Un mal lancinant exprimé par beaucoup de jeunes et par des adultes dans le milieu scolaire a trouvé lentement écho à la Commission scolaire de Montréal. Il a fallu plusieurs échanges, plusieurs travaux de sensibilisation de la part de citoyens, de commissaires, de groupes de défense des droits de la personne et le courage de plusieurs victimes pour que débutent concrètement des projets, des actions concrètes dans le milieu scolaire. Et ce n'est pas achevé. En éducation, ne dit-on pas qu'il faut répéter...

La CSDM, par décision unanime du Conseil des commissaires, a choisi pour le moment quelques axes d'intervention. L'application de la remise en place d'un programme d'aide au personnel, d'une politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle, l'application d'une politique de prévention de la violence, notamment, en matière d'intimidation, l'application de recommandation d'une table de travail chargée d'étudier la problématique du suicide chez les jeunes homosexuels. J'ajoute aussi toutes les actions novatrices entreprises par les écoles et les centres qui ne font pas de tapage mais qui sont présentes et qui ont contribué à sensibiliser les décideurs.

De ces moyens institutionnels choisis, une caractéristique se dégage : tous ont été décidés après une longue et intense consultation auprès des partenaires de la CSDM. Sans consensus véritable et précis allant au-delà de vœux pieux, rien n'est possible. Même s'il y a bonne entente sur des valeurs, des objectifs à poursuivre, c'est dans l'application de moyens concrets que ces consensus sont constamment mis à l'épreuve et ainsi à reconstruire. Une autre caractéristique se dégage : quels que soient les axes d'intervention choisis, l'information complète, fréquente, diversifiée et presque personnalisée est un préalable, une condition de succès. Une autre caractéristique :

l'obligation institutionnelle d'évaluation et de suivis des moyens d'actions choisis, c'est la partie la plus difficile, faire évoluer des mentalités sans mesures coercitives en tablant sur l'éducation, en posant un regard bienveillant mais exigeant.

Il faut constamment se rappeler que l'application des moyens choisis dépend largement de la volonté de chacun des conseils d'établissement des écoles et des centres puisque la *Loi sur l'instruction publique* leur confère de nombreux pouvoirs concernant le projet éducatif, le code de vie des établissements.

D'autres l'ont dit bien avant moi, la lutte contre l'homophobie est d'abord et avant tout un combat contre l'ignorance, les fausses croyances et les préjugés. Mais comment combattre? Avec quels moyens? Et concrètement, dans la vie de tous les jours?

D'abord s'assurer que tous et toutes identifient la problématique de la même manière, avec les mêmes mots. La CSDM a donc diffusé largement les politiques institutionnelles dont j'ai parlé précédemment mais plus précisément, elle a vulgarisé ces politiques notamment par la publication de deux dépliants : « Le harcèlement » et « L'intimidation entre enfant c'est aussi l'affaire des parents ».

Il s'agit d'un premier pas, nous saurons au début de la prochaine année scolaire si, tout au moins, les mécanismes de plaintes ont fonctionné, et dans quelle mesure. Nous ne pourrons savoir, avant 2 ou 3 ans si cette sensibilisation aura contribué à développer une meilleure tolérance, une meilleure compréhension et à diminuer la souffrance. Je le souhaite ardemment. Nous aurons besoin de l'aide de partenaires pour bien juger l'évolution.

Nous saurons, en début d'année scolaire, si les conseils d'établissement ont répondu positivement. Il s'agira, à mon avis, d'un très bon indicateur d'une vision partagée ou non par chacun des milieux. Il faut noter que les conseils d'établissement sont composés de

représentants du personnel, des parents, d'élèves au secondaire et de représentants de la communauté locale. Vous comprenez toute l'importance de leurs opinions et des décisions qui en découlent...

L'impulsion donnée par les politiques est essentielle mais, je le répète, c'est dans la vie de tous les jours qu'il y a œuvre d'éducation. Nous sommes au début du plan d'action. Il s'agit d'un travail en progrès auxquels sont étroitement associés les représentants des 78 000 enfants de la CSDM. Ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Nous nous assurons dans les moyens mis en place qu'ils soient partie prenante.

Malheureusement, cette brève présentation ne rend pas justice aux gestes quotidiens posés par beaucoup de personnes de notre milieu scolaire et ses partenaires, je me permets ici de le souligner et de les remercier. Elle ne rend pas compte non plus des difficultés, des embûches rencontrées. Cette présentation ne fait qu'humblement mettre en relief toute l'ampleur du travail à faire, l'importance que chacun fasse sa part pour endiguer la souffrance individuelle des victimes d'intolérance et l'importance d'une véritable éducation à la citoyenneté qui, pour employer un mot à la mode dans notre monde d'éducation, devrait nous permettre le développement d'une compétence transversale. Finalement, cette souffrance individuelle pourrait bien devenir collective si nous n'agissons pas.

De façon plus concrète, mon collègue Paul Trottier présentera l'automne prochain une proposition au Conseil des commissaires de la CSDM portant sur l'importance de maintenir une campagne de sensibilisation continue et des recommandations concernant la formation des maîtres et le perfectionnement des enseignants, enseignantes en matière de lutte à l'homophobie et de la prévention du suicide chez tous les jeunes.

WE ARE YOUR CHILDREN TOO:¹

Mr. Michael Godman, Director of Youth Protection
Batshaw Youth and Family Centres

It is an honour to have the opportunity to participate in this conference today. The issue of the rights of gay, lesbian and bisexual youth has been a preoccupation of Batshaw Youth and Family Centres and one of its former agencies - Ville Marie Social Service Centre. There has been a long tradition in these agencies to bring to the forefront the need to recognize and value the rich diversity that exists in our community, whether it is expressed through race, culture, religion or sexual orientation. We have not always been successful but we have never shirked our responsibility to try and develop services that are inclusive, respectful and beneficial to the wide range of clients we serve.

As a youth protection organization we are growing increasingly concerned about the needs of gay, lesbian and bisexual youth. In a compelling study of the concerns of gay, lesbian and bisexual youth, the Children's Aid Society of Toronto published a report entitled "We are Your Children Too"! It is a compassionate look at how gay, lesbian and bisexual youth experienced the services they received. I believe Toronto CAS should be applauded for its courage in taking a stand in pursuit of better services for gay, lesbian and bisexual youth and insisting upon the involvement of the clients themselves in improving services.

O'Brien, Travers and Bell (1993) found four key systemic barriers to equitable, accessible and quality service delivery to gay, lesbian and bisexual youth in child welfare agencies.

¹ Texte en français pages 91 à 98

The first systemic barrier they identified is the invisibility of lesbian, gay and bisexual youth as a high risk population of young people.

Many front-line workers and supervisors remain unaware that they work with lesbian, gay and bisexual clients. A cause and a consequence of this enforced invisibility are the lack of organizational policies and procedures that both recognize the existence of these young people among the client population and promote equal access to services.

Invisibility is also promoted by the physical environment of many agency offices, foster homes and group homes. Without literature, posters, bulletin board postings and agency brochures that clearly indicate that lesbian, gay and bisexual youth are welcomed and valued, these young people have no reason to believe that they do not need to hide their sexual orientation.

Institutional invisibility is also preserved by the absence of training and resources to support staff, foster parents and volunteers who work with these clients.

The second systemic barrier is the tendency to pathologize clients who have a same sex orientation.

When young clients disclose to their workers or foster parents a same sex orientation, they are frequently treated as if they have a psychological disorder.

Clients who have been sexually abused may be told that their attraction to members of the same sex is a result of their abuse, and an indication that they are damaged.

Being lesbian, gay or bisexual may be seen as evidence of confusion about gender identity when in fact they have no desire to change their gender.

The courageous and self-validating act of “coming out” (a developmental process not faced by heterosexuals) is often interpreted as an expression of confusion, abnormality or “acting out”. Instead of being helped to understand their feelings in relation to the discrimination they experience, clients receive treatment that can reinforce their sense of being sick or bad.

The challenge of developing a positive self-image in the face of “support” that identifies same sex orientation as abnormal is formidable.

The third systemic barrier is a tolerance of homophobic behavior.

Although lesbian, gay and bisexual youth placed in foster homes and group homes are often the targets of physical and verbal abuse from their peers, as well as random acts of violence (“gay bashing”) on the streets by strangers, they report feeling unsupported by staff or foster parents who do not seem to notice their fears. When staff and foster parents appear to condone this physical or verbal abuse or when they do not effectively stop and challenge such behavior, and discuss why it is unacceptable, clients have no reason to believe that their safety is important.

The final systemic barrier is the denial of the importance of, and access to, same sex relationships.

Friendships and connections between youth with a same sex orientation are often discouraged or forbidden by social workers, group home staff and foster parents. The isolation that already surrounds these young people is thereby intensified.

HOMELESSNESS:

As a result of our failure to provide appropriate care and protection for lesbian, gay and bisexual clients we face the likelihood that many of these young people will run away from their families, foster homes and group homes.

Many of them will end up, in disproportionate numbers living on or near the street (McCullagh and Greco, 1990; Kruks, 1991; Smart, Adlaf, Walsh and Zdanowicz, 1992). The culture of acceptance that they find there may represent to them their first opportunity to be themselves and thus becomes a strong magnet to remain on the street. However, the unstable nature of this population, combined with the dangers of physical violence, sexual exploitation, sexually transmitted diseases and alcohol and substance abuse present risks that far outweigh the benefits of acceptance.

ISOLATION, WITHDRAWAL, DEPRESSION AND SUICIDE:

The very strategies that lesbian, gay and bisexual young people use to survive can increase their vulnerability to depression and other mental health problems.

Unable to talk openly to their families, foster parents, workers or friends, they may become increasingly isolated and socially withdrawn. They are frequently chronically depressed, in danger of self-harming behaviors such as alcohol and substance abuse to help numb their pain and at high risk of attempting suicide when the pressure becomes too much to bear. Indeed, researchers estimate that up to one third of all adolescents who commit suicide are lesbian or gay (Gibson, 1989).

All of the risk factors described here contribute to making suicide the leading cause of death among this group of young people.

HIV/AIDS:

Gay male youth are at extreme risk of HIV infection (Myers, Locker, Orr and Jackson, 1991). Prevention education directed at youth rarely addresses issues related to gay, and lesbian sexual activity, and is particularly ineffective when young people lack self-esteem and a sense of identity (Paroski, 1987). Drug and alcohol abuse decreases the likelihood of following safer sex practices for all young people.

If young males are denying to themselves a gay or bisexual orientation, they may be unable to acknowledge that they have sex with other males, and consequently be unable to acknowledge the need to protect themselves.

Many young women also lack information about high-risk behaviors. Some believe that as lesbians they are not susceptible to HIV infection.

CONCLUSION:

Over the years Batshaw has introduced a number of initiatives to recognize the importance of diversity and in this broad context specific initiatives related to gay, lesbian and bisexual youth. All of our policies and procedures for programming are looked at from the perspective of their compatibility with diverse populations. Thus Batshaw supports the right of gay individuals to apply to adopt children and is prepared to process these requests in the same manner that we would for heterosexual applicants.

Secondly, Batshaw has a tradition of welcoming gay individuals to apply to become foster parents and I am able to report that some of our gay foster homes are amongst our most successful in caring for children.

Thirdly Batshaw offers a work environment that is comfortable for gay, lesbian and bisexual employees to be open about their sexual orientation if they choose. Thus in clear ways we have demonstrated our acceptance, and support for the gay, lesbian and bisexual population.

Our most successful program for gay, lesbian and bisexual youth is Project 10. Under the leadership of Miriam Green, Bruce Garside and Bill Ryan this multifunction service was developed in the late 80's. We realized that given the need for safety and confidentiality young people who wanted to discuss their sexual orientation would need a discreet way of accessing services. Thus one of the most important decisions we made was to include a hotline that young people could call to find out information about the service without having to identify themselves.

Sometimes the information and/or support they received by telephone was enough; for others who wanted to meet directly with a counselor arrangements were made that they could maintain their anonymity and still receive services. As the service developed beyond information referral and counseling, group support activities were developed for both youth and their families. In addition to these important direct services, Project 10 provides consultation to other professionals who are working with young clients who are experiencing distress related to their sexual orientation. Project 10 has evolved into an independent community program with its own board of directors, but continues to maintain a contractual relationship with Batshaw.

A second initiative developed by Batshaw was the creation of the Youth Sexuality Task Group. This group both initiates activities i.e: linking clients to Project 10, the development of the LYLO PROJECT - "Loving yourself loving others", recommending policy on condom distribution and std prevention, sponsoring activities for World AIDS Day and generally ensures that issues related to gay, lesbian and bisexual youth are known and addressed throughout our services.

Lastly as part of its 5-year development plan Batshaw plans to review its current services to gay, lesbian and bisexual youth with the objective of building upon the resources that have already been created.

BIBLIOGRAPHY:

Gibson, P (1989). Gay male and lesbian youth suicide. In M.R. Feinleib (ed.) Report of the Secretary's task force on youth suicide. Washington, D.C. U.S. Department of Health and Human Services. *Public Health Service*, 3:110-142.

Kruks, G. (1991). Gay and lesbian homeless/street youth: Special issues and concerns. *Journal of Adolescent Health*, (12), 515-518. O'Brien, C.-A. Travers, R, and Bell, L. (1993). No safe bed: lesbian, gay and bisexual youth in residential services. Toronto: Central Toronto Youth Services.

NOUS SOMMES AUSSI VOS ENFANTS

M. Michael Godman, Directeur de la protection de la jeunesse
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

C'est pour moi un honneur d'avoir l'occasion de participer à ce forum, aujourd'hui. La question des droits des jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s est un dossier qui préoccupe depuis longtemps les centres Batshaw pour les jeunes et pour la famille, ainsi que l'un des organismes qui lui était autrefois affilié, le Centre de services sociaux Ville-Marie. Ces organismes ont une longue tradition en ce qui a trait à la nécessité de reconnaître et d'apprécier la diversité qui existe au sein de notre collectivité, que ce soit au point de vue racial, culturel, religieux ou de l'orientation sexuelle. Nous n'avons pas toujours connu les succès espérés, mais nous n'avons jamais cessé d'essayer d'élaborer des services qui reconnaissent, respectent et profitent à toutes les composantes de la clientèle variée que nous desservons.

À titre d'organisme de protection de la jeunesse, nous sommes de plus en plus préoccupés par les besoins des jeunes gais, lesbiennes et bi-sexuel(le)s. À la suite d'une étude particulièrement convaincante portant sur les besoins des jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s, la « Children's Aid Society of Toronto » a publié un rapport intitulé « We are Your Children Too »! Il s'agit d'une étude exceptionnelle sur la façon dont les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s perçoivent les services qu'ils/elles reçoivent. Je considère que l'organisme torontois mérite nos félicitations pour le courage dont il a fait preuve en se prononçant en faveur de services améliorés pour les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s et en insistant sur la participation de la clientèle aux efforts en vue d'améliorer les services.

Les auteurs O'Brien, Travers et Bell (1993) ont identifié quatre obstacles systémiques à la prestation de services équitables, accessibles et de qualité aux jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s, par les organismes d'aide à la jeunesse.

Le premier est le fait qu'il soit impossible, à première vue, d'identifier les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s comme constituant une population à haut risque.

Nombre de travailleurs et de superviseurs de première ligne ne savent même pas qu'ils œuvrent auprès de client(e)s gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s. L'une des causes et des conséquences de cette « invisibilité » est le manque de politiques et de procédures ayant pour but de reconnaître l'existence de cette clientèle et de favoriser l'accès égalitaire aux services offerts.

Cette invisibilité est aussi encouragée par l'environnement physique de nombreux bureaux, foyers d'adoption et foyers de groupe. En l'absence de publications, d'affiches, de babillards et d'autres documents proclamant clairement que les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s sont bienvenue et appréciés, ces jeunes n'ont aucune raison de croire qu'ils ne doivent pas cacher leur orientation sexuelle.

Cette invisibilité institutionnelle est également encouragée par l'absence de formation et de ressources pour aider le personnel, les familles d'accueil et les bénévoles qui œuvrent auprès de cette clientèle.

Le deuxième obstacle systémique est cette tendance à considérer comme malades les clients qui présentent une orientation homosexuelle.

Lorsque de jeunes clients révèlent à leurs travailleurs sociaux ou à leurs parents d'accueil leur orientation homosexuelle, ils sont souvent traités comme s'ils étaient atteints d'une pathologie psychologique.

Les clients qui ont été l'objet de violence sexuelle risquent de se faire dire que leur attirance pour des personnes du même sexe est la conséquence de cette violence et est un indice de leur blessure.

Le fait d'être gai, lesbienne ou bisexuel(le) peut être considéré comme une preuve de confusion quant à l'identité sexuelle, alors qu'en réalité, ces jeunes n'ont aucun désir de changer de sexe.

L'affirmation courageuse et libératrice de son identité sexuelle (une démarche d'épanouissement que les hétérosexuels n'ont pas à faire) est souvent interprétée comme une expression de confusion, d'anomalie ou comme une sorte de mise en scène. Au lieu de se faire aider à mieux comprendre leurs sentiments face à la discrimination dont ils sont l'objet, les clients font l'objet d'un traitement susceptible de renforcer l'impression qu'ils ont d'être malades ou mauvais.

L'énorme défi qu'ils doivent relever consiste à entretenir une opinion favorable de leur propre personne, malgré la présence d'« aidants » qui définissent l'homosexualité comme un état anormal.

Le troisième obstacle systémique est la tolérance observée en matière de comportements homophobes.

Les jeunes gais, lesbiennes ou bisexuel(le)s placé(e)s en famille ou foyers d'accueil ou de groupe sont souvent la cible de harcèlement verbal ou physique de la part de leurs pairs ainsi que de gestes gratuits et violents de la part de parfaits étrangers croisés sur la rue. Ils affirment cependant qu'ils ne se sentent pas appuyés par le personnel des centres ou par les familles d'accueil, qui ne semblent pas remarquer à quel point ils ont peur. Lorsque le personnel et les parents de famille d'accueil semblent tolérer ce harcèlement physique ou verbal ou lorsqu'ils ne réussissent pas à arrêter ce genre de

comportement, à s'y opposer, ou à parler des raisons pour lesquelles c'est inacceptable, les clients n'ont aucune raison de croire que leur sécurité a de l'importance.

Le dernier obstacle systémique est le fait de nier carrément l'importance des relations homosexuelles et la possibilité d'y avoir accès.

Les amitiés et les relations entre les jeunes partageant une même orientation homosexuelle sont souvent découragées ou interdites par les travailleurs sociaux, le personnel des foyers de groupe et les familles d'accueil. L'isolement qui afflige déjà ces jeunes s'en trouve alors renforcée.

L'ITINÉRANCE

Nous devons être conscients du fait que notre incapacité à assurer aux gais, aux lesbiennes et aux bisexuel(le)s une protection adéquate conduira nombre de ces jeunes à fuir leur famille, leur famille d'accueil ou leur foyer de groupe.

Plusieurs d'entre eux vont finir par vivre dans la rue (McCullagh et Greco, 1990 ; Kruks, 1991 ; Smart, Adlaf, Walsh et Zdanowicz, 1992). La culture d'acceptation qu'ils y trouvent peut représenter, pour eux, leur première occasion d'être eux-mêmes et devenir ainsi une puissante motivation pour y rester. Toutefois, la nature instable de cette population, associée aux risques de violence physique, d'exploitation sexuelle, de MTS et de consommation de drogue et d'alcool représentent des risques qui annulent d'emblée les avantages de cette culture de l'acceptation.

ISOLEMENT, REPLI SUR SOI, DÉPRESSION ET SUICIDE

Les stratégies utilisées par les jeunes gais, lesbiennes et bi-sexuel(le)s pour survivre peuvent augmenter leur vulnérabilité à la dépression et aux autres problèmes de santé mentale.

Incapable de parler ouvertement à leur famille, à leurs parents d'accueil, à leurs amis ou à leurs travailleurs sociaux, ils deviennent de plus en plus isolés et repliés sur eux-mêmes. Ce sont souvent des déprimés chroniques, risquant d'adopter des comportements auto-destructeurs comme la consommation de drogue ou d'alcool afin d'engourdir leur douleur, dès que la pression devient trop forte. En fait, les chercheurs estiment que près du tiers des adolescents qui se suicident sont homosexuels (Gibson, 1989).

VIH/SIDA

Les jeunes homosexuels mâles courent un risque extrême d'infection par le VIH (Myers, Locker, Orr et Jackson, 1991). La formation préventive directement orientée vers les jeunes ne traite que très rarement des problèmes reliés aux comportements homosexuels, et sont particulièrement inefficaces là où les jeunes n'ont aucune estime d'eux-mêmes et aucun sentiment d'identité (Paroski, 1987). La consommation de drogue et d'alcool diminue chez tous les jeunes la capacité d'adopter des pratiques sexuelles sécuritaires.

Lorsque de jeunes hommes refusent de reconnaître leur orientation homosexuelle ou bi-sexuelle, ils risquent d'être incapables d'admettre qu'ils ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et de ce fait, inaptes à reconnaître qu'il leur serait nécessaire de se protéger.

Nombre de jeunes femmes sont aussi mal informées en matière de comportements à risque. Certaines croient que le simple fait d'être lesbiennes les écarte de tout risque de contracter le VIH.

CONCLUSION

Au fil des ans, Batshaw a lancé nombre d'initiatives en vue de souligner l'importance de la diversité. Dans ce contexte, plusieurs initiatives s'adressaient aux jeunes homosexuel(le)s et bi-sexuel(le)s. Toutes nos politiques et procédures en matière de programmation doivent respecter le caractère diversifié de notre population. Ainsi, Batshaw reconnaît le droit des homosexuel(le)s à l'adoption d'enfants et est disposé à traiter ces demandes de la même façon que les demandes provenant de personnes hétérosexuelles.

Deuxièmement, Batshaw a toujours accueilli les homosexuel(le)s désireux de devenir parents de foyers d'accueil, et je suis en mesure de souligner que certaines de nos familles d'accueil homosexuelles comptent parmi les plus efficaces lorsqu'il s'agit de prendre soin des enfants.

Troisièmement, Batshaw présente un milieu de travail où les employé(e)s gais, lesbiennes ou bi-sexuel(le)s se sentent capables de parler de leur orientation sexuelle, s'ils le désirent. Ainsi, nous avons clairement fait la preuve que nous acceptons et aidons la population gaie et lesbienne.

Le programme qui réussit le mieux auprès des jeunes gais, lesbiennes et bi-sexuel(le)s est le Projet 10. Sous la direction de Miriam Green, Bruce Garside et Bill Ryan, ce service multi-fonctionnel a été élaboré à la fin des années quatre-vingt. Compte tenu du besoin de sécurité et de confidentialité, nous sommes conscients que les jeunes qui désirent parler de leur orientation sexuelle ont besoin d'avoir accès à nos services

d'une façon discrète. L'une des décisions les plus importantes fut d'offrir une ligne téléphonique d'urgence où les jeunes pourraient appeler pour se renseigner sur le service, sans avoir à s'identifier.

Parfois, les renseignements transmis ou l'aide donnée par téléphone étaient suffisants. Dans d'autres cas, lorsque la personne désirait rencontrer un conseiller, des dispositions étaient prises afin de lui fournir le service requis tout en conservant l'anonymat. Au fur et à mesure que le service s'est développé pour devenir plus qu'un centre d'information et d'aiguillage, des activités de soutien de groupe ont été élaborées à l'intention des jeunes et de leur famille. En plus de ces importants services directs, Projet 10 donne des consultations à d'autres professionnels œuvrant auprès de jeunes clients perturbés par leur orientation sexuelle. Le Projet 10 est devenu un programme communautaire indépendant, dirigé par son propre conseil d'administration, tout en conservant un lien contractuel avec le Centre Batshaw.

Une deuxième initiative de Batshaw fut la création du « Youth Sexuality Task Group ». Ce groupe a mis sur pied des activités pour référer des clients au Projet 10 et le projet LYLO PROJECT (Loving Yourself Loving Others) (s'aimer soi-même pour aimer les autres), qui recommande des politiques en matière de prévention et de distribution de condoms, commandite des activités pour la Journée mondiale du SIDA. De façon plus générale, ce groupe (Youth Sexuality Task Group) voit à ce que nous abordions les questions reliées à la jeunesse gaie, lesbienne et bi-sexuel(le) et que ces services soient connus.

Enfin, dans le cadre de son plan quinquennal de développement, Batshaw entend revoir les services offerts aux jeunes gais, lesbiennes et bi-sexuel(le)s afin d'enrichir les ressources déjà consacrées à cette clientèle.

BIBLIOGRAPHIE :

Gibson, P. (1989). Gay male and lesbian youth suicide. Dans M.R. Feinleib (ed.) Report of the Secretary's task force on youth suicide. Washington, D.C.U.S. Department of Health and Human Services Public Health Service, 3 : 110-142.

Kruks, G, (1991). Gay and lesbians homeless/street youth : Special issues and concerns. Journal of Adolescent Health,(12), 515-518. O'Brien, C.-A. Travers, R., et Bell, L. (1993).

No safe bed : lesbian, gay and bisexual youth in residential services, Toronto, Central Toronto Youth Services.

Allocution de clôture

M. André Boulerice

Ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration

Mesdames, Messieurs,

J'ai le goût, en débutant cette allocution, de reprendre les propos que je tenais le 30 avril dernier à l'occasion du lancement de la campagne de la Fondation Émergence. Permettez-moi de me citer. Je disais :

« Sortir de l'ombre, émerger à la lumière. » Tel est le très beau slogan de la Fondation Émergence de Gai Écoute. Il illustre bien ce que devrait être la réalité du jeune qui découvre que son orientation sexuelle n'est pas celle de la majorité : pouvoir se révéler dans un climat d'épanouissement.

Toutefois, vous le savez tous, la réalité est tout autre. Faire part de son homosexualité ne se fait pas sans appréhension. « Sortir du placard », comme le dit une expression consacrée, comporte son lot de risques, d'épreuves, de tensions et de conséquences.

Je vous avoue que j'ai eu des frissons en apprenant, en début de semaine, que seulement 28 % des directions d'école du Québec avaient accepté d'inscrire le numéro de téléphone de la ligne Gai Écoute dans les bottins qu'on remet aux étudiants à chaque début d'année scolaire. La situation est encore pire dans la région de Montréal à 21 %. Dieu sait pourtant comment une ligne de référence comme Gai Écoute peut être utile.

Quand donc les directions d'école réaliseront-elles l'ampleur du drame que peuvent vivre des adolescentes et des adolescents en réalisant leur orientation sexuelle, en partageant leur secret et, malheureusement, en devenant des souffre-douleur et, en conséquence, la cible de moqueries homophobes, de harcèlement, de rejet.

Le mot drame, vous le savez tous, n'est pas trop fort. Quand on parle de décrochage scolaire, de fugue du milieu familial, de dépression, on parle en effet de drame.

Et que dire de ces jeunes qui, dans l'espoir d'une délivrance, commettent l'irréparable, posent le geste ultime de désespoir qu'est le suicide. Là, on ne parle plus de drame, on parle véritablement de tragédie.

Le thème de ce Forum est : Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ? En refusant d'inscrire le numéro de téléphone de Gai Écoute dans les agendas et bottins des étudiants, en refusant de rendre accessible à l'ensemble de leurs étudiantes et étudiants, la documentation, les affiches, les dépliants et autres contenus préparés par les organismes qui s'intéressent à la situation que vivent les gais et lesbiennes à l'adolescence, les directions d'école ne respectent pas un des principes majeurs de notre Charte des droits et libertés de la personne, le droit à l'information.

Nous aurons franchi un grand pas lorsque l'ensemble des directions d'école réaliseront qu'elles peuvent, par un geste tout simple, empêcher que perdurent des situations d'incompréhension, d'exclusion et de drame.

Certains me répondront que les jeunes personnes gaies et lesbiennes profitent déjà de services d'aide qui sont bien connus et fort utilisés. On pense par exemple au G.R.I.S., Groupe régional d'intervention sociale, un organisme qui a des antennes partout au Québec et qui, depuis 15 ans, s'affaire à démystifier l'homosexualité là où se trouvent les jeunes, c'est-à-dire dans les écoles secondaires, les Cégeps, les universités, les centres de loisirs et les maisons de jeunes. Voilà effectivement une ressource intéressante mais est-elle suffisante ?

Lorsqu'on constate l'ampleur du drame que vivent certains jeunes, on réalise qu'il y a de la place, pas mal de place même, pour des services et des actions complémentaires en milieu scolaire.

Le milieu scolaire, on le sait, est un des plus importants lieux de socialisation. Ce milieu, comme nombre d'autres secteurs d'activité de la société, doit travailler à modifier les attitudes et à changer les mentalités. Je ne dis pas cela dans un but de critiquer le milieu scolaire. Au contraire. Je tiens même à rendre hommage aux enseignantes et enseignants du Québec qui, quotidiennement, par leurs actions, par leur exemple et par leurs enseignements, contribuent à rendre notre jeunesse plus ouverte, plus acceptante de réalités nouvelles, plus capable de respect et de compréhension et aussi plus responsable.

On dit souvent que nos jeunes apportent beaucoup de la maison à l'école. Force est d'admettre que nos jeunes apportent aussi beaucoup de l'école à la maison. J'en veux pour preuve cette étude fort élaborée de deux professeurs de l'Université de Sherbrooke qui, en mars dernier, concluait que 87 % des adolescentes et adolescents québécois se disent très ouverts à la présence dans leur environnement proche, de personnes issues d'autres cultures, religions, races ou parlant une langue différente de la leur.

Voilà qui est encourageant pour le Québec de demain. Je suis convaincu que les enseignantes et enseignants ont une grande part de responsabilité dans cette « acceptance », par nos jeunes, de la réalité de l'immigration au Québec.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il reste beaucoup à faire pour changer le portrait.

Une récente étude de Léger marketing réalisée en février dernier démontre que les jeunes de 12 à 17 ans, et particulièrement ceux du deuxième cycle du secondaire, manifestent de grandes réticences envers l'homosexualité.

On réalise à quel point les intervenants du milieu scolaire doivent agir pour modifier les perceptions des adultes de demain face à l'homosexualité et pour rendre plus facile l'existence d'un nombre important de jeunes adolescents et adolescentes qui s'interrogent sur leur sexualité ou qui veulent simplement vivre en paix avec ce qu'ils sont vraiment.

À cet égard, je salue les initiatives de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, et de son président, Me Pierre Marois, qui ont adopté un plan d'intervention à l'égard de la discrimination envers les gais et lesbiennes dans le milieu scolaire.

Permettez-moi d'ailleurs, à ce moment-ci, de faire une parenthèse pour souligner le travail admirable que fait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Certains esprits chagrins tentent de faire croire, on a lu ça tout récemment, que le Québec francophone et les Québécois, qu'ils préfèrent d'ailleurs appeler les Canadiens-français, ne sont pas préoccupés par la protection des droits de la personne. Ils affirment qu'ici au Québec, contrairement à l'approche anglo-saxonne, on place la politique au-dessus de la justice, et ainsi de suite.

Lorsqu'on constate les actions menées au Québec en matière de protection et de promotion des droits des personnes gaies et lesbiennes par exemple, on peut affirmer, sans chauvinisme, qu'on a ici plusieurs longueurs d'avance sur le reste du Canada.

Fermons la parenthèse et revenons au Plan d'intervention initié par la Commission. Comme premier geste de sensibilisation, Me Marois a personnellement écrit une lettre à toutes les directions et tous les conseils d'établissement du secondaire en les invitant à agir pour que cessent toutes les manifestations d'intolérance et de discrimination à l'endroit des jeunes gais et lesbiennes en milieu scolaire.

Ce geste doit être souligné et applaudi. Je ne doute pas que l'autorité morale de la Commission et de son président réussira à convaincre certains dinosaures de quitter leur état d'hibernation.

Je suis absolument convaincu que les Québécoises et les Québécois n'acceptent plus la réalité du désespoir de nos jeunes et du suicide d'un trop grand nombre de nos jeunes, quelle que soit la raison. Les jeunes veulent que cela change et les parents aussi.

Collectivement, en effet, c'est à une société ouverte et inclusive, pour reprendre un thème cher au premier ministre, que nous aspirons tous. Et cette ouverture passe par l'accueil des différences des individus, que ce soit les différences de race, de religion, d'origine ethnique ou d'orientation sexuelle.

Je tiens donc à féliciter les initiateurs de ce Forum qui, à n'en pas douter, contribue à sensibiliser d'une part, les jeunes et leur entourage au droit à la différence et, d'autre part, les adultes responsables de nos institutions d'enseignement, et ils sont plus nombreux qu'on ne le croit, les sensibiliser dis-je à l'importance d'agir et de réagir pour assurer le droit au bonheur et à l'épanouissement de nos jeunes étudiantes et étudiants en milieu scolaire.

Et, pour l'amour de nos jeunes, je vous invite tous et toutes à porter, dans vos milieux de vie respectifs, les messages que vous avez reçus et partagés tout au long de cette journée.

Annexe I

Comité d'orientation du Forum Droit et Libertés

Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école?

Coordonnatrice du Forum Droits et Libertés

Ghislaine **Patry-Buisson**

Direction de l'éducation et de la coopération

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Janik Bastien-Charlebois

Association canadienne pour la santé mentale

Josée Bilodeau

G.R.I.S. Québec

Réal Boucher

G.R.I.S. Montréal

Marc-André Dowd

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Laurent McCutcheon

Table de concertation des gais et lesbiennes du Québec

Luc Pharand

G.R.I.S. Québec

Laval Rioux

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec - CSN

Jean-Paul W. Tremblay

Centrale des syndicats du Québec (C.S.Q.)

Animateurs – animatrices et secrétaires d’ateliers

Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l’école?

Animateurs/ animatrices

- I. Jean-Marc **Harnois**
Commission des droits de la personne
personne et des droits de la jeunesse

- II. Jean-Paul **Tremblay**
Centrale des syndicats du Québec
(CSQ)

- III. Alain **Johnson**
Gai-Écoute

- IV. Shirley **Sarna**
Commission des droits de la personne
des droits de la jeunesse

Secrétaires

- Réal **Boucher**
G.R.I.S. – Montréal
-
- Françoise **Schmitz**
Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
-
- Janik **Bastien-Charlebois**
Association canadienne pour la
santé mentale
-
- Laval **Rioux**
Fédération nationale des enseignantes
et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

Annexe II

Forum Droits et Libertés

*Jeunes gais et lesbiennes
quels droits et libertés à l'école ?*



Comédiens

Comédiennes :

Marc-André Bourgault

Sarah Danièle Leblanc

Nicolas Vachon

Daniel Paquette

Auteur :

Daniel Rosenfeld

Personnages

Martin

La mère

Le prof

Le directeur

Bouchard

Membre 1

Membre 2

Membre 3

Membre 4

Scène 1

Le matin

Mère :

Mercredi 3 décembre

7 heures et demi

Il fait frette

y neige

des gros flocons mouillés.

Je m'en vas travailler

Je suis prête à partir pour le bureau

Je suis lavée

habillée

maquillée

coiffée

Déjeuner ?

Jamais

j'ai pris mon café

pas de lait pas de sucres

noir

Je vérifie ma journée
trois rendez-vous
une réunion
un rapport à finir
grosse journée
Je pars travailler
Martin lève toi
Martin
tu vas être encore en retard à l'école
Mon fils
Martin
15 ans
5' 6
130 livres
Pas de broches
pas de lunettes
pas de boutons
un beau garçon
tranquille
Pas de blonde
pas d'ami
y s'habille pas si pire
a pas les cheveux trois couleurs
pas d'anneau dans le nez
fume pas
se drogue pas
pas de problèmes avec lui

Ses notes ?
En chute libre
7 heures 35
Martin lève toi
Martin veux pas se lever
Martin veux jamais se lever
Martin malade ?
Jamais
Martin a mal
Mal à quoi ?
Mal à qui ?
Martin à mal
à
l'âme.
Martin j'ai dit lève toi

Martin :

Je suis malade j'pense
Je file pas

Mère :

Ben non t'as pas de fièvre
T'as toutes tes couleurs
Avoye dépêche
habille-toi
Tu vas à l'école
tu vas être en retard
Je vas être en retard

Martin :

Ça dérange pas que je manque
à matin c'est éducatif

Mère :

Non non
Un esprit sain dans un

Martin :

corps sain
Oui oui

Mère :

bon habille Martin
Je t'ai pas fait de lunch
je te donne 5 piasses
pour que tu manges à cafétéria.
Pas de patates frites
pas de cochonneries
Hein mon grand ?
Dépêche on va être en retard

Martin :

Maman...

Mère :

oui ?

Martin :

Tu sais que je mange pas ça

Mère :

Oui c'est vrai
Bon ok
t'es tu prêt ?
J'vas être encore en retard
et je te dis
le bon dieu est bon
de m'avoir donné un enfant aussi
facile
mais j'pense qui a oublié de te donné la rapidité
pis la ponctualité
En tout cas c'est de ton père que tu retiens ça
pas de moi certain
Avoye
et que cé que j'vas faire de toi
Dépêche
Bon
te v'la
bon
on est parti

Scène 2

Cours d'éduc

Prof :

Mercredi 3 décembre
8 heures et 20
Il fait frette
y neige
des gros flocons mouillés.
Mon char à pas parti
Je suis resté pris
J'ai pris un taxi
j'arrive en retard
Je suis en retard
toute mouillé
pis en maudit
j'ai pas pris mon café
deux laits pas de sucre
3 cours aujourd'hui
j'ai la dernière de libre
Activité de la journée
hockey cosom
Ok gang

v'là les bâtons pis la balle
faites des équipes
Bouchard pis Fortin les capitaines
pis les gars oubliez pas
alternez un gars une fille
ok ?

Bouchard :

Carlos
Geneviève
Morin
Lucie
Monette
Sandra
Gauthier
Cloutier

Prof :

Fortin faut que tu prennes une fille.

Bouchard :

Macha
Sébas
Tania
Vigneault
Marie-Noëlle

Prof :

Bouchard que cé tu fais
T'attends quoi ?

Bouchard :

Ben y reste juste Corriveau
pis la nouvelle

Prof :

Pis

Bouchard :

Ben faut je prenne un gars là
c'est vous qui l'avez dit
une fille
un gars

Prof :

Corriveau va avec l'équipe de Bouchard
pis toi la nouvelle
avec Fortin
ok
commencez
j'vas me chercher un café

Martin :

J'me sens pas super bien à matin monsieur
si ça vous dérange pas j'vas aller à l'infirmierie
je suis tout étourdi
j'pense que j'vas vomir

Prof :

Que cé qui a Corriveau
t'es pas content d'avoir été choisi le dernier ?
Peut-être que si tu faisais un effort
peut-être que si tu manquais moins souvent mes cours
peut-être que tu pourrais t'améliorer
Peut-être que tes collègues te choisiraient
peut-être que tu resterait pas toujours à fin
avec les filles
Tsé Corriveau
le sport c'est comme toute
y s'agit juste de travailler
pour y arriver
faque en attendant
retourne au jeu
pis quand tu tomberas sans connaissance
là t'iras voir l'infirmier
Ok tout le monde, jouer comme du monde
Du civisme, on fait des passes, pis on joue pas comme des moumounes.

Scène 3

Les cases

Bouchard :

Coudonc Corriveau
t'es pas capable de jouer
si t'es pas capable de toucher à la balle
ben joue donc pas
Le hockey cosom c'est pour les gars
les vrais
pas pour les moumounes
Crisse de fif

Martin :

Ah va donc chier

Bouchard :

Quoi ?

Que cé que t'as dis ?

Tu répètes pas

avoie le fif

tu répons pas

ta ptite crisse de yeule

On va te la casser

pis tu vas regretter d'être ce que t'es

Martin :

T'es malade toi. Lâche moi

Bouchard :

Que cé qui a

t'as tu un problème ?

t'aimes pas ça te faire toucher ?

pourtant

les tapettes

comme toi

ça aime ça

se faire pogner par les gars

ça aime ça des

vrais gars

ah mais c'est vrai

toé c'est par en arrière

que t'aimes ça te faire pogner

hein ?

Si tu veux

on peut t'arranger ça

Martin :

Ey lâche-moi.

Prof :

Eye

Que cé vous faites ?

Les gars vous allez être en retard à votre cours

finissez de vous changer

Bouchard :

Monsieur
on veut pas prendre notre douche

Prof :

La douche
est obligatoire
vous le savez

Bouchard :

Monsieur
on a des droits
pis j'ai le droit de pas vouloir
prendre ma douche avec un gars qui me regarde
si lui prend sa douche
nous autres on la prend pas

Prof :

Bouchard fais pas le cave
Vous avez cinq minutes
pour vous lavez
pis allez a votre prochain cours

Bouchard :

y'est pas question de prendre notre douche avec une tapette

Prof :

Bouchard
tu prends ta douche ou tu restes à soir jusqu'à 6 h
cé tu clair ?

Bouchard :

(à Corriveau) Mon ostie tu vas me le payer
j'vas te régler ton compte

Scène 4

Martin

seul

Martin :

J'ai rien demandé moi
J'ai rien voulu
jamais fait de vague
jamais crié
jamais parlé
je suis comme ça

pas plus
pas moins
je suis fait comme ça
j'ai rien demandé
j'ai rien voulu
le plus petit possible
le plus caché possible
le plus loin possible
pas plus
pas moins
me cacher
me cacher
de tout
des autres
me cacher
d'eux autres
les autres
eux autres
les normaux
eux autres
ceux qui ont pas de problèmes
les normaux
Ceux qui sont heureux
ceux
qui
ont
pas
de
problèmes
comme moi
moi
Moi le
fucké
moi le
FUCKÉ
moi
le
pas aimé
j'ai rien demandé moi
jamais rien demandé
à personne
j'ai rien voulu
J'ai jamais demandé
moi
demandé
d'être regardé

**Jeunes gais et lesbiennes
quels droits et libertés à l'école?**

d'être admiré
d'être aimé
jamais demandé
d'être
je suis celui
qu'on niaise
celui qu'on pointe
celui de qui ont rit
celui qu'on frappe
celui à qui on parle pas
celui
de qui
on parle pas
Je suis le mauvais
le dangereux
pourquoi ?
le pestiféré
oui
Je suis
le fif
la fisure
la fifi
la gougoune
la moumoune
la tapette
la pédale
la grande
la folle
le gay
oui
Moi
je
suis
le
gay
l'ostie de gay

Mère :
Martin ?

Martin :

J'ai tout fait pour passer inaperçu
tout pour m'effacer
tout pour être aimé
tout pour rester
en vie

Mère :

Martin ?

Martin :

en survie

Mère :

Martin t'es tu là ?

Martin :

Faut que ça arrête

Mère :

Martin

je sais que t'es là

Martin :

Faut que ça s'arrête
je suis à bout

Mère :

Il m'ont appelé
l'école m'a appelé
je sais que t'as manqué
l'école
Martin
t'avais pas à quitter
l'école
je suis là
je suis venu
j'ai manqué le travail
j'avais des rendez-vous
une réunion
t'es mieux d'avoir
une maudite bonne raison
Martin rouvre
Martin
la porte
Martin
Martin
Martin

Martin :

Je suis tanné
J'vas finir
finir
En finir
Une Fois
Pour
toute

Ça va être plus simple

Ben plus simple

En finir

Me reposer

Juste toute

arrêter

M'arrêter

Tout arrêter

Je veux plus

Je veux

Plus

**Jeunes gais et lesbiennes
quels droits et libertés à l'école?**

rouvre	Pus aller à l'école
rouvre	Pus aller nulle part
rouvre	Me cacher
Martin	Désertier Maman
rouvre la porte	Maman
Rouvre moi	Maman
rouvre Martin	M'aimes-tu ?
Martin	M'aimes-tu ?
Je suis là	Maman
Martin	
	M'aimes-tu
	Pareille
	Maman ?
Martin	
	Maman
	Je suis le même maman
	J'ai pas changé maman
	Tu m'aimes-tu maman ?
Oui	Tu me l'as jamais dis
Martin	Maman jamais
Je Oui	
Martin	
rouvre Martin	
	Je suis pas méchant maman
	Je suis pas sale maman
	je sais juste pas ce qui m'arrive
	je sais pas c'est quoi maman
t'as pas changé	
	Je suis plus moi
	Je suis juste moi
oui	Moi
	Maman ?
Quoi ?	
	Maman...
Le 25 juillet	
1987	
je suis rentrée à l'hôpital	
Ste-Justine	
à Montréal	
j'ai été 36 heures	
dans les douleurs	
j'ai travaillé	
travaillé	
crié	
hurlé	

pour mettre au monde
un beau gros bébé
le 26 juillet
1987
après 36 heures
de douleurs
à 5h 45 du matin
j'ai mis au monde
une garçon
de
8lbs et 2 onz
en parfaite santé
10 orteils
10 doigts
un beau gros bébé
J'ai travaillé
Travaillé
j'ai pas abandonné
jamais
parce qu'au fond de moi
y'avait un beau garçon
qui me demandait
juste à être aimé
Juste
mon enfant
mon fils
veux juste
être aimé
si t'avais été
aveugle
si t'avais été
handicapé
si t'avais été
noir, jaune ou bleu
j't'aurais aimé
pareil
Que mon fils soit
avocat, acteur, ou éboueur
je l'aime
pareil
que mon fils aime
les filles
ou les garçons
je l'aime pareil

Maman

Maman ?

Scène 5

Bureau du Directeur

Mère :

Mon fils
Martin
hier
à été humilié
à été battu
il pleurait
mon fils
monsieur
à été
agressé
par cinq garçons de son cours
d'éducation physique
cinq garçons ont
Humilié
mon fils
personne n'est intervenu

Directeur :

Madame
je vous assure
que notre
établissement...

Mère :

Mon fils
Monsieur
à quitté votre école hier
j'ai manqué le travail parce que
vous
m'avez appelée
vous m'avez appelée
parce que mon fils était pas à son cours
Quand je suis arrivée
chez nous
mon fils
était enfermé
dans sa chambre
la porte fermée
la porte barrée
il voulait pas ouvrir
il voulait pas me parler
par ce qu'il avait honte

honte d'avoir été agressé
honte d'avoir été humilié
honte d'être
ce qu'il est

Directeur :

Veillez croire madame
que nous sommes désolés...

Mère :

Je pense pas que vous puissiez
imaginer
monsieur
le sentiment
d'être sale
sale
par en dedans
sale au fond de soi
sale parce que des gens on traversé
des gens ont tué
quelque chose en vous
ici
à l'intérieur
La honte que ça provoque
la honte d'avoir peut-être incité
d'avoir peut-être provoqué
la honte d'exister avec ça en soi
planté au fond
de soi
la honte
la vraie
celle qui nous ronge
jour après jour
jusqu'à ce qu'on en crève
ou qu'on dise non
je pense pas que vous puissiez comprendre
la peur des regards
la peur des questions
la peur de dire
savez vous ce que sais
la peur de parler
de dénoncer
parce que si vous dénoncez
c'est un secret
une part de vous même
qui va être profanée

qui va être questionnée
analysée
jugée
des regards qui vont vous dire
A faite exprès
A les a provoqués
A pas faite s'qu'on y'a dit
pis c'est toute s'qu'à méritait
je pense pas que vous compreniez
Jour après jour
mon fils
se fait humilier
se fait insulter
c'est la deuxième fois qui rentre à la maison
parce qu'il s'est fait agresser
la première fois c'tait moins grave
pis il m'a dit
j'ai tombé dans les marches
maman
c'est rien
mais là hier c'tait trop
Mon fils
est victime
de harcèlement
de violence
Depuis 2 ans
depuis qui
fréquente
votre établissement
mon fils
est victime de harcèlement
et vous intervenez pas
vous ne faites rien contre la violence

Directeur :

Nous avons fait beaucoup
depuis que je suis en poste
pour enrayer la violence
nous avons des politiques à l'égard du langage
sexiste
haineux
et vulgaire
Soyez assurée
Mme Corriveau

Mère :

Beaulieu

Directeur :

Mme Beaulieu
que notre établissement
fait tout ce qui est en son pouvoir
pour assurer une atmosphère
agréable et propice à l'apprentissage
pour tous nos élèves

Mère :

Mon fils
Lui
c'est pas ce qu'il vit
à
tous
les jours dans
votre
établissement

Directeur :

Je comprends
mais...
De tels cas
isolés
ne sont pas seulement de mon ressort
il faudra en référer
au conseil d'établissement

Scène 6

Conseil d'établissement

(voix des membres)

Membre 1 :

Suite aux incidents
du 3 décembre dernier
la direction demande
au conseil d'établissement
de prendre la décision
au problème suivant
Martin Corriveau
qui se dit
victime de harcèlement

et de violence
lors des récréations
à l'intérieur de notre établissement
demande que des mesures
soient prises contre ses
supposés agresseurs
et qu'une politique de respect et de sanction
à l'égard de
la discrimination en rapport
à l'orientation sexuelle
soit votée et appliquée

Membre 2 :

Pourquoi serait-il de notre
responsabilité
de rendre cette décision ?

Membre 4 :

Y a-t-il eu plainte à la police ?

Membre 3 :

Est-il prouvé que l'élève
est été agressé à l'intérieur de notre établissement ?

Membre 4 :

Y a-t-il eu des témoins ?

Membre 1 :

Un règlement existe déjà
à l'intérieur de notre établissement
à propos du harcèlement sexuel

Membre : 2

Par le fait même à l'égard de l'orientation sexuelle
non ?

Membre 3 :

Donc, il n'y a pas de problème ?

Membre 4 :

Est-ce que le garçon est
oui ou non
Homosexuel ?

Membre 1 :

Là n'est pas la question
Que devons-nous faire dans un cas de
harcèlement et de violence comme celui-là ?

Membre 4 :

C'est aux professeurs
et aux membres du personnel
de faire appliquer le règlement

Membre 2 :

Nous ne sommes pas formés
pour intervenir dans ce genre de situation

Membre 3 :

Si nous avons un règlement
nous n'avons donc pas à débattre
de ce point
Suivons la procédure alors

Membre 4 :

Le problème n'est pas le règlement
c'est son application

Membre 1 :

Peut-être faudrait-il sensibiliser les élèves
et le personnel
à cette réalité
qu'est la présence d'adolescents
potentiellement homosexuels
parmi nous

Membre 3 :

42 % des élèves
de notre établissement
sont de diverses communautés culturelles
et pour la plupart très croyants
Parler d'homosexualité
et vous aurez leurs parents
sur le dos

Membre 2 :

Le fait qu'un adolescent
se fasse traiter de fifi ou de tapette
est-il nouveau ?
Est-il nécessaire de faire toute une histoire

de ce petit incident ?

Il n'a qu'à se défendre et nous fermerons les yeux.

Mère :

Mon fils à été humilié

et battu

c'est ce que vous appelez un petit incident ?

L'école se doit

d'enseigner aux enfants

les notions du savoir intellectuel

mais aussi de la morale

du bons sens et du respect,

de soi et des autres,

et elle se doit de les former pour qu'ils deviennent

de bon citoyens

et qu'ils puissent vivre en paix et en harmonie

dans et avec

leur communauté

Les enfants qui démontrent une attirance pour des gens du même sexe

que ce sentiment s'avère exact ou non,

ces enfants ont droit

à la sécurité et à l'éducation

Si vous n'intervenez pas vous contrevenez à la loi

Et si une solution n'est pas trouvée et appliquée

je vous le dit

je n'en resterai pas là

Membre 3 :

Je propose que la décision soit rendue

par la direction

qui est

la plus qualifiée

pour régler ce genre de cas isolés

Tous :

Je seconde

Membre 1 :

Motion adoptée

Bien

prochain point

l'achat des nouveaux tapis

des bureaux de direction

Le directeur :

Suite à la réunion du conseil d'établissement
la direction à rendu sa décision
Afin d'assurer la sécurité
de l'élève
Martin Corriveau
qui se dit victime de harcèlement
Celui-ci devra quitter son cours 5 minutes avant la fin
et rentrer dans le suivant 5 minutes après le début
Nous souhaitons ainsi
satisfaire toutes les parties dans ce conflit

Prof :

Donc voici ce qui concerne le module sur les MTS
oubliez pas ce module compte pour 20 % de votre note
Revisez
Svp
Tout le monde
le cours est pas fini
Il reste 7 minutes
Donc
comme je disais
C'est 20 %
le dernier module de votre manuel
page 80 à 92
porte sur l'orientation sexuelle
si vous le désirez
vous pourrez le lire à la maison
ce module n'est pas à l'examen

Bouchard :

Y'a au moins une personne qui va le lire
eye y'en a qui sont chanceux
il peuvent partir eux autres
Toujours les mêmes
qui ont toute
Crisse de fif!



Direction de l'éducation et de la coopération
Bureau de Montréal
360, rue St-Jacques, 2^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone : (514) 873-5146 ou, sans frais 1 800 361-6477
Télécopieur : (514) 864-9271